

DOCUMENT DE PROJET

NDC Support Programme au Togo

Intitulé du projet: Projet d'appui aux Contributions déterminées au niveau national (CDN) du Togo

Numéro du projet: 00123492

Partenaire de réalisation¹: Ministère de l'Environnement et des ressources forestières / Direction de l'Environnement

Date de démarrage: Août 2020 **Date d'achèvement:** Juillet 2022

Date de réunion du Comité Local d'Examen des Projets (CLEP): 14 janvier 2021

Description succincte

Le Togo, conformément aux décisions 1/CP.19 et 1/CP.20, avait préparé ses Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), qui ont été soumises en septembre 2015 au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en prélude à la préparation de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties, consacrant l'Accord de Paris, avec des objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'horizon 2030, de 11,14% en option inconditionnelle et de 20% en option conditionnelle. Après l'adoption et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, les engagements contenus dans les CPDN du Togo, ont été reconduits comme ceux du pays, dans ses Contributions déterminées au niveau national (CDN). La mise en œuvre de ces engagements devrait se faire à travers le Plan national de développement (PND) 2018-2022 du Togo et la feuille de route du gouvernement pour la période 2020-2025, notamment le Programme environnement et mobilité verte (P36).

Pour faire face aux contraintes liées à la mise en œuvre efficace des CDN, le pays bénéficie de l'appui du NDC Support Programme (NDC-SP) du PNUD, à travers le projet d'appui à la mise en œuvre des CDN au Togo qui vise à relever les différents défis et obstacles auxquels il est confronté, en créant un environnement propice à l'exécution des CDN et à la préparation des futures CDN plus ambitieuses, comme l'exige l'Accord de Paris sur le climat. Au terme de la mise en œuvre dudit projet, le pays aura : (i) intégré les changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle pour une mise en œuvre optimale des CDN ; (ii) renforcé les capacités techniques des ministères sectoriels, des organisations de la société civile et des collectivités territoriales sur la mise en œuvre des CDN ; (iii) évalué l'état de mise en œuvre des CDN, afin de rehausser l'ambition des CDN du Togo ; (iv) outillé et renforcé l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des CDN ; (v) communiqué autour des activités des CDN pour une meilleure sensibilisation et appropriation du public et des décideurs.

Effet contribuant (UNDAF/CP-Outcome(s)) : D'ici 2023, les populations des zones vulnérables ont une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre² :

Produit 1 : Les initiatives CDN sont plus visibles, capitalisées et mutualisées pour des synergies d'actions entre les différentes parties prenantes intervenant (G1)

Produit 2 : La mise en œuvre des CDN est renforcée par l'intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle (G1)

Produit 3 : Les CDN initiales sont révisées (G1)

| | | |
|---|------------------------------------|-------------|
| Total des ressources nécessaires : | 740 000 USD | |
| Total des ressources allouées : | TRAC du PNUD : | 0 |
| | Commission Européenne : | 540 000 USD |
| | Autre : Promesse Climatique | 200 000 USD |
| | Gouvernement : | 100 000 USD |
| | Apports en nature : | 100 000 USD |

¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

Approuvé par (signatures)² :

| | | |
|---|--|---|
| Partenaire de réalisation | | PNUD |
|  <p>Katari POLI-BAZI Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières</p> | |  <p>Aliou Mamadou DIA Représentant Résident du PNUD</p>  |
| Date : 05 JUIL 2021 | | Date : 7/7/2021 |

² Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Pays historiquement peu émetteur de gaz à effet de serre et n'ayant que très faiblement contribué à la crise climatique actuelle, le Togo est pourtant déjà fortement confronté aux conséquences néfastes des changements climatiques. Bien qu'il fasse partie des pays les moins avancés et qu'il doit faire face à d'importants besoins, en termes de développement et d'adaptation, le Togo désire néanmoins contribuer aux efforts internationaux pour limiter l'accroissement de la température à 2°C, en prenant des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en tenant compte des réalités nationales. Il s'agit donc de trouver des réponses adéquates aux problèmes d'adaptation et de s'engager sur une trajectoire de développement sobre en carbone qui nécessitent une coopération et un soutien financier international transparents et inscrits dans la durée.

Le développement à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques constitue un grand défi pour le gouvernement togolais. Depuis la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le 8 Mars 1995, et du Protocole de Kyoto à cette convention le 2 juillet 2004, le Togo s'est engagé à mettre en œuvre des actions de lutte contre les changements climatiques. C'est dans ce cadre que plusieurs documents nationaux ont été élaborés par le pays, à savoir : (i) la Communication nationale initiale (CNI) en 2001; la Deuxième communication nationale (DCN) en 2011, la Troisième communication nationale (TCN) en 2015 et plus récemment, le Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA) en Septembre 2017. La préparation de la 4^{ème} Communication nationale sur les changements climatiques (QCNCC) et du Deuxième rapport biennal actualisé (DRBA) a démarré depuis novembre 2018, et devra être achevée au plus tard dans le courant de l'année 2022.

Se référant aux efforts déjà engagés, on peut noter entre autres, le cadre stratégique d'investissements pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN 2018-2022), la stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) 2020-2029 y compris le plan d'investissement qui lui est adossé, le plan d'action technologique (PAT) et le programme pays fonds vert pour le climat en mars 2018.

Conscient que les efforts doivent être intensifiés pour jeter et consolider les bases de l'émergence future du Togo d'ici à 2030, le gouvernement a élaboré son Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022 et sa feuille de route 2020-2025, pour mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie. Trois axes ont été déclinés dans le document PND: (i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; (ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives et (iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Dans sa conception et eu égard aux différents domaines adressés par ses différents axes, le PND a pris en compte les trois dimensions du développement durable, sans oublier la gouvernance. Les principaux objectifs et cibles du PND reflètent les priorités de la population togolaise et du gouvernement, tout en s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En effet, sur les 169 cibles des ODD, le PND en intègre près d'une cinquantaine. La dimension économique prend en compte 39,5% des cibles, la dimension sociale 37,2%, la dimension environnementale 9,3% (hormis les cibles à caractère environnemental, reprises dans les autres dimensions) et la dimension gouvernance 14,0 %.

Pour manifester son engagement à participer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le Togo a préparé et soumis le 30 septembre 2015, ses Contributions Prévues déterminées au niveau national (CPDN) au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en prélude à l'adoption de l'Accord de Paris lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à ladite convention. *Cet engagement s'est aussi traduit par la ratification de l'Accord de Paris le 28 Juin 2017.*

Les CDN ont pour objectifs de réduire de façon inconditionnelle les émissions de GES de 11,14% à l'horizon 2030. La réduction conditionnelle des émissions de GES selon le scénario ambitieux est estimée à 20% par rapport au scénario Business As Usual dynamique, soit 31,11% par rapport à la projection sans une mesure (SAM). Selon la TCN, les secteurs de développement économiques clés couverts par les réductions sont : l'Energie (15%), l'Agriculture (21%) et l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt (UTCATF) (64%). Les secteurs vulnérables concernés sont (i) énergie, (ii) agriculture, (iii) établissements humains (bâtiments et ville) et santé, (iv) ressources en eau, (v) érosion côtière et (vi) Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

Il ressort en outre, des résultats de l'inventaire de gaz à effet de serre (IGES) de la Quatrième communication nationale sur les changements climatiques (QCNCC) publiés en septembre 2019, que les émissions totales agrégées des GES directes et indirectes sont passées de 2804,56 Gg en 1995 à 26743,55 Gg en 2018. Les émissions de 1995 sont multipliées par le facteur 9,53 en 2018. Les absorptions concernent le gaz CO₂. Les émissions de 2018 (22185,2 Gg CO₂ eq) sont 47,19 fois plus élevées que celles de 1995 (470,11 Gg CO₂ eq) et le principal secteur ayant contribué à l'augmentation des émissions globales est celui de l'AFAT, dont les émissions de GES représentent 79 % des émissions nationales totales. L'AFAT est suivie par le secteur de l'Energie (10%) et ensuite du secteur de l'Agriculture (6%). Il en ressort que le Togo, à l'instar des autres pays d'Afrique au sud du Sahara, bien que n'étant qu'un pays à faible taux d'émission, connaît une forte tendance à l'augmentation des émissions.

Le Togo s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie volontariste de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Les axes principaux de cette stratégie sont la lutte contre : les mauvaises pratiques de production dans les secteurs économiques ; la non maîtrise de la démographie ; et l'incidence élevée de la pauvreté qui est exacerbée par les impacts négatifs des changements climatiques, renforçant la vulnérabilité des secteurs productifs et la pression sur les ressources naturelles.

Nonobstant ces actions concrètes du pays en faveur de la lutte contre les changements climatiques, des défis majeurs demeurent. En effet, le manque de coordination à travers un cadre institutionnel inclusif et élargi à toutes les parties prenantes nationales est une contrainte à la mise en œuvre optimale et efficace de l'action climatique au Togo. Chaque secteur « avance » dans sa mise en œuvre des CDN sans cadre de concertation, ni plateforme de communication et de mise en synergie. Il importe donc de mettre en place un cadre approprié pour encadrer les actions, maintenir l'engagement des parties prenantes et coordonner les efforts et les activités sectorielles. En outre, le faible niveau d'intégration des mesures et options CDN, dans les documents de planification des secteurs clés, ne favorise pas la mobilisation des fonds climatiques, nécessaire pour l'amélioration des ambitions du pays en matière d'engagements climat.

Par ailleurs, la méconnaissance et la faible vulgarisation des ambitions du pays sur le climat, constituent un frein à l'intégration du climat dans les planifications sectorielles. Il convient de souligner également la faiblesse des capacités des différents acteurs (collectivités territoriales, société civile, secteur privé, secteur public, secteur universitaire, etc.) pour tirer avantage des opportunités en matière de finance climatique et de transferts de technologies climatiques.

D'un autre côté, les CDN ainsi que toutes les stratégies, plans et politiques climatiques cités plus haut ne prennent pas suffisamment en compte les questions de genre. Pourtant, il est bien reconnu que toutes les régions et toutes les couches sociales ne sont pas impactées de la même manière par les changements climatiques. Le rôle différencié des hommes et des femmes dans la société et même au sein du ménage fait varier leur degré de vulnérabilité aux changements climatiques. Ainsi, la prise en compte des besoins différenciés des femmes, hommes, jeunes et personnes âgées s'impose tant au niveau de la planification de la lutte contre les changements climatiques que des initiatives opérationnelles.

Pour faire face aux contraintes à la mise en œuvre efficace des CDN, le pays, à la suite de la soumission de son plan d'initiation, a bénéficié de l'appui du NDC Support Programme (NDC-SP)

du PNUD, à travers le projet **NDC Support Programme au Togo** qui vise à relever les différents défis et obstacles auxquels il est confronté, en créant un environnement propice à l'exécution des CDN et à la préparation des futures CDN plus ambitieuses, comme l'exige l'Accord de Paris sur le climat.

II. STRATÉGIE

A travers l'adoption et la mise en œuvre du PND, le Togo, conscient de la nécessité de démultiplier les moyens d'actions, s'engage à promouvoir une vision régionale porteuse de développement pour les populations concernées dans un esprit de solidarité tout en participant à l'effort international de lutte contre les changements climatiques. Au-delà des actions concrètes menées sur le terrain en faveur de la lutte contre les changements climatiques, des défis majeurs restent à relever. Il s'agit : (i) du manque de visibilité sur les initiatives entreprises depuis 2010 (année de référence des CDN) en lien avec les CDN, (ii) du manque d'appropriation des CDN par les ministères sectoriels, (iii) de l'insuffisance de communication auprès des sectoriels sur les engagements du Togo vis-à-vis de l'Accord de Paris, (iv) de la faible capacité technique des acteurs sectoriels à traduire les CDN en actions concrètes, (v) de la faible capacité à utiliser les outils d'évaluation et de reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES), (vi) de la faible prise en compte des questions du genre dans la planification sectorielle en matière des changements climatiques et (vii) de la faible implication du secteur privé et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des CDN.

Les CDN initiales du Togo, ont proposé des mesures et actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, qui sont mises en œuvre, notamment en options inconditionnelles de façon non coordonnée, par chaque acteur dans chacun des secteurs. A ce jour, il est quasiment impossible d'établir un état des lieux de la mise en œuvre de ces CDN et d'identifier les gaps, barrières et obstacles auxquels font face les parties prenantes; cependant, *l'étude du diagnostic des capacités aux niveaux institutionnel, juridique et politique de la mise en œuvre des CDN prévue sur les ressources de la Quatrième Communication Nationale*, permettra d'établir cet état des lieux. En effet, depuis la signature de l'Accord de Paris, aucune disposition pratique n'est prise au plan interne, afin de coordonner et de capitaliser les différentes actions d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation permettant un suivi du progrès vers l'atteinte des engagements inconditionnels et conditionnels pris par le Togo. De plus, les institutions parties prenantes ne disposent pas d'outils d'évaluation pertinents pour mesurer les efforts y relatifs.

Le NDC-SP vise à aider le Togo à lever les contraintes, notamment de capacités, de coordination, de planification et de suivi, qui impactent la mise en œuvre de ses CDN de manière inclusive, concertée et en synergie; ce qui permettra d'explorer les options pour rehausser les ambitions du pays dans les futures CDN dont le processus de révision a démarré en septembre 2020. Le projet permettra d'identifier et de supprimer les obstacles auxquels le pays est confronté et qui rendent difficile le suivi et la mise en œuvre des CDN dans les délais requis. Bien que des efforts aient été déployés afin de réduire les contraintes institutionnelles, techniques, financières et autres, à travers les actions de renforcement de capacités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets, notamment le PALCC, REDD+, Fonds vert climat, PGICT, etc., le pays a besoin d'un fort soutien pour remplir son engagement dans le cadre des CDN.

La mise en œuvre des composantes du projet (*présentées dans la théorie du changement décrite dans la figure 1 ci-après*), garantira un changement significatif à plusieurs niveaux. Les principaux changements concerneront :

- ♦ *Le cadre institutionnel* : Ce projet assurera le renforcement des capacités des institutions impliquées, dans le processus de mise en œuvre des CDN. La définition d'indicateurs de prise en compte du climat et l'intégration des changements climatiques dans la planification des

secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de l'énergie, etc., viendraient renforcer ce changement de paradigme d'une planification sectorielle et nationale qui ne positionne pas le climat comme une priorité vers une mise en œuvre optimale des actions climatiques dans tous les secteurs au niveau national. Le projet, à travers ses composantes, apportera donc un changement profond au bénéfice de l'action climatique aux niveaux national et international ;

- ◆ *La communication autour des CDN et de leur mise en œuvre pour une appropriation nationale et une action climatique renforcée* : la nécessité d'une mise en œuvre collective des CDN au niveau local et national, ne peut se faire sans une stratégie de communication et de sensibilisation qui garantirait un véritable changement de paradigme selon la théorie du changement. La composante 1 du présent projet, adresse spécifiquement cette activité, pour une meilleure visibilité des CDN et sensibilisation pour son appropriation par les parties prenantes. Elle devra capitaliser entre autres études déjà réalisées, celle sur la stratégie nationale de communication sur les changements climatiques en date de 2013.
- ◆ *Le cadre technique* : Bien qu'il soit engagé dans la lutte contre les changements climatiques depuis plus de deux décennies, le Togo, en tant que pays en développement, reste confronté à plusieurs défis sociaux et économiques. Ces défis limitent l'impact des actions climatiques, qui sont actuellement prioritaires compte tenu de la vulnérabilité accrue aux changements climatiques qui affecte les populations et leurs moyens d'existence, ainsi que les différents secteurs économiques. Face à cette situation, les compétences humaines et techniques restent essentielles pour assurer une mise en œuvre efficace des actions climatiques initiées par le pays. Cependant, le manque d'expertise locale, le faible niveau de sensibilisation et de communication, les ressources financières limitées qui peuvent être consacrées aux activités de renforcement des capacités entre autres, limitent l'amélioration des compétences locales. Le projet, à travers ses trois composantes, garantira plusieurs avantages aux institutions nationales tant sur le plan technique que matériel, à l'endroit des collectivités territoriales, du secteur public, du secteur privé, etc. Les activités de renforcement des capacités assureront une amélioration des compétences locales qui peuvent utiliser efficacement des outils spécifiques, des méthodologies et des plateformes en ligne pertinentes pour la mise en œuvre des CDN ;
- ◆ *Le cadre financier* : Le manque de ressources financières dédiées aux actions climatiques a toujours été un obstacle majeur pour le Togo. Bien que le pays ait un engagement politique ferme dans la lutte contre les changements climatiques, il fait face à d'autres difficultés sociales et économiques qui nécessitent également des investissements importants. Le pays cherche à améliorer son accès aux financements climatiques pour soutenir la mise en œuvre de ses ambitieuses actions climatiques. Un environnement facilité par des instruments financiers favorables aux investissements verts demeure l'une des principales conditions préalables qu'un pays doit avoir pour améliorer son attractivité pour le financement de la lutte contre les changements climatiques par le biais de donateurs internationaux. Ce projet soutiendra des activités qui restent essentielles pour la mise en œuvre des CDN. Le projet apporte une contribution significative et améliorera donc de manière durable l'environnement porteur en établissant les bases d'une action climatique confirmée, surtout à l'endroit du secteur privé, qui demeure le principal maillon de financements et de mise en œuvre des actions climatiques.

Pour répondre aux changements ciblés, le projet est structuré en trois (3) composantes, qui sont les suivantes :

- ◆ **Composante 1** : Renforcement de la communication et de la gouvernance sur le processus de mise en œuvre des CDN ;
- ◆ **Composante 2**: Intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle ;
- ◆ **Composante 3** : Révision des CDN initiales.

La mise en œuvre de ces composantes reposera fondamentalement sur les réalisations du pays en matière d'actions climatiques, l'engagement de certaines institutions en particulier le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et la détermination du pays à respecter ses engagements. Dans ce contexte, il est important de noter que le succès du projet ne peut être assuré sans :

- ◆ *Maintenir un engagement politique de haut niveau* : dans le processus de lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale et la mise en œuvre des CDN en particulier, un élan politique de haut niveau est fondamental. Étant donné que le processus implique l'engagement de différents secteurs et institutions à différentes échelles, l'engagement des plus hauts responsables politiques constituent un levier important pour assurer la participation de toutes les parties prenantes. L'engagement politique est, en effet, une pierre angulaire qui guide stratégiquement les actions sectorielles et influence fortement la prise de décision pour une action climatique renforcée et un changement de paradigme ;
- ◆ *L'engagement des institutions et le respect des rôles, responsabilités et missions* : la mise en place d'un dispositif institutionnel formel n'a de valeur ajoutée que lorsque toutes les parties prenantes sont pleinement engagées dans leurs responsabilités et missions respectives clairement définies. Un mécanisme de coordination et de suivi durable est essentiel pour garantir l'engagement et la participation effective de toutes les parties prenantes. Ce projet permettra de renforcer le cadre de collaboration entre tous les acteurs nationaux, afin de faciliter la mise en œuvre du NDC SP. De plus, l'intégration des changements climatiques dans la planification sectorielle et la définition d'indicateurs climatiques joueront un rôle très important dans la responsabilisation et la définition précise des rôles de chaque acteur sectoriel ;
- ◆ *La disponibilité et le partage des données d'activités relatives aux secteurs clés dans leur mise en œuvre des CDN* : le cloisonnement sectoriel de la mise en œuvre des CDN est un obstacle à lever, afin de créer une synergie d'actions et un partage des données de mise en œuvre. Un cadre d'échanges et de coordination est indispensable pour la notification des actions climatiques, conformément à l'article 13 de l'Accord de Paris. La mise en œuvre du projet d'initiative pour le renforcement des capacités pour la transparence (IRCT/CBIT) contribuera à coordonner la duplication des actions climatiques dans les différents secteurs ;
- ◆ *L'implication effective du secteur privé dans la mise en œuvre des activités de ce projet* : Conscient du fait que la mise en œuvre des CDN repose, en grande partie, sur le secteur privé qui a besoin d'optimiser ses rendements, l'implication effective du secteur privé dans toutes les activités est un aspect très important à prendre en compte, afin de s'assurer de la mise en application des livrables de ce projet et du changement à opérer auprès du secteur privé.

La figure ci-après consigne la théorie du changement attendu par le projet, à travers l'analyse des causes à effets.

| | | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------|--|--|---|---|---|---|--|
| Changements attendus | <div data-bbox="193 730 336 1877" style="border: 2px solid green; padding: 5px;"> <p>Les capacités institutionnelles et techniques sur l'action climatique au Togo, conformément aux exigences de l'Accord de Paris sur l'action climatique au Togo, sont renforcées</p> </div> | | | | | | | | |
| Interventions qui conduiront au changement | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="395 1883 533 1995"> <p>Composantes</p> </td> <td data-bbox="533 1883 1396 1995"> <p>Hypothèses (facteurs internes et externes)</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="395 1290 533 1883"> <p>Composante 1. Renforcement de la communication et de la gouvernance sur le processus de mise en œuvre des CDN</p> </td> <td data-bbox="533 1290 1396 1883"> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement politique de haut niveau maintenu ● Les parties prenantes impliquées sont engagées dans la mise en œuvre des CDN ● Meilleure connaissance des CDN et des opportunités offertes ● Thèmes de formation et de sensibilisation adaptés aux différents publics cibles (décideurs, femmes, cibles affectées et émettrices des communautés de base) ● Rôles et missions des institutions impliquées respectés ● Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de mise en œuvre des CDN sont sensibilisées aux exigences de la mise en œuvre des NDC ● Une coordination interministérielle cohérente est assurée ● Mécanisme de coordination est représentative et la circulation et partage des informations améliorés </td> </tr> <tr> <td data-bbox="395 730 533 1290"> <p>Composante 2. Intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle</p> </td> <td data-bbox="533 730 1396 1290"> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des parties prenantes des secteurs concernés à participer pleinement au processus ● Un état des lieux pertinent des lacunes et limites du processus d'intégration de l'adaptation et de l'atténuation dans les documents de planification des secteurs ciblés ● Rôles et missions des institutions impliquées définis et respectés ● Le cadre de pilotage du processus de mise en œuvre est performant ● Définition d'indicateurs sectoriels pour la prise en compte des changements climatiques dans la planification sectorielle ● Identification et intégration des actions climatiques dans le prochain PND ; ● Implication du secteur privé dans le processus de planification et de mise en œuvre et prise en compte des défis de ce secteur </td> </tr> <tr> <td data-bbox="395 226 533 730"> <p>Composante 3: Révision des CDN initiales</p> </td> <td data-bbox="533 226 1396 730"> <ul style="list-style-type: none"> ● Un état des lieux dans chaque secteur clé est réalisé afin d'évaluer et mieux rapporter sur le niveau de mise en œuvre des engagements du Togo sur le climat ● Un diagnostic complet et détaillé viendrait préciser les limites, les obstacles, les barrières, les lacunes et les leviers à actionner pour la révision des NDC à la hausse avec plus d'ambitions ● Des études sectorielles plus poussées (ciblant les secteurs clés de l'atténuation) viendraient éclairer les secteurs et les décideurs sur les options du pays pour un rehaussement des engagements ● Les rôles, les missions et les responsabilités de chaque acteur seront mis en exergue ● Les échecs et les réussites dans la mise en œuvre des actions identifiées dans les CDN </td> </tr> </table> | <p>Composantes</p> | <p>Hypothèses (facteurs internes et externes)</p> | <p>Composante 1. Renforcement de la communication et de la gouvernance sur le processus de mise en œuvre des CDN</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement politique de haut niveau maintenu ● Les parties prenantes impliquées sont engagées dans la mise en œuvre des CDN ● Meilleure connaissance des CDN et des opportunités offertes ● Thèmes de formation et de sensibilisation adaptés aux différents publics cibles (décideurs, femmes, cibles affectées et émettrices des communautés de base) ● Rôles et missions des institutions impliquées respectés ● Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de mise en œuvre des CDN sont sensibilisées aux exigences de la mise en œuvre des NDC ● Une coordination interministérielle cohérente est assurée ● Mécanisme de coordination est représentative et la circulation et partage des informations améliorés | <p>Composante 2. Intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des parties prenantes des secteurs concernés à participer pleinement au processus ● Un état des lieux pertinent des lacunes et limites du processus d'intégration de l'adaptation et de l'atténuation dans les documents de planification des secteurs ciblés ● Rôles et missions des institutions impliquées définis et respectés ● Le cadre de pilotage du processus de mise en œuvre est performant ● Définition d'indicateurs sectoriels pour la prise en compte des changements climatiques dans la planification sectorielle ● Identification et intégration des actions climatiques dans le prochain PND ; ● Implication du secteur privé dans le processus de planification et de mise en œuvre et prise en compte des défis de ce secteur | <p>Composante 3: Révision des CDN initiales</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Un état des lieux dans chaque secteur clé est réalisé afin d'évaluer et mieux rapporter sur le niveau de mise en œuvre des engagements du Togo sur le climat ● Un diagnostic complet et détaillé viendrait préciser les limites, les obstacles, les barrières, les lacunes et les leviers à actionner pour la révision des NDC à la hausse avec plus d'ambitions ● Des études sectorielles plus poussées (ciblant les secteurs clés de l'atténuation) viendraient éclairer les secteurs et les décideurs sur les options du pays pour un rehaussement des engagements ● Les rôles, les missions et les responsabilités de chaque acteur seront mis en exergue ● Les échecs et les réussites dans la mise en œuvre des actions identifiées dans les CDN |
| <p>Composantes</p> | <p>Hypothèses (facteurs internes et externes)</p> | | | | | | | | |
| <p>Composante 1. Renforcement de la communication et de la gouvernance sur le processus de mise en œuvre des CDN</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement politique de haut niveau maintenu ● Les parties prenantes impliquées sont engagées dans la mise en œuvre des CDN ● Meilleure connaissance des CDN et des opportunités offertes ● Thèmes de formation et de sensibilisation adaptés aux différents publics cibles (décideurs, femmes, cibles affectées et émettrices des communautés de base) ● Rôles et missions des institutions impliquées respectés ● Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de mise en œuvre des CDN sont sensibilisées aux exigences de la mise en œuvre des NDC ● Une coordination interministérielle cohérente est assurée ● Mécanisme de coordination est représentative et la circulation et partage des informations améliorés | | | | | | | | |
| <p>Composante 2. Intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des parties prenantes des secteurs concernés à participer pleinement au processus ● Un état des lieux pertinent des lacunes et limites du processus d'intégration de l'adaptation et de l'atténuation dans les documents de planification des secteurs ciblés ● Rôles et missions des institutions impliquées définis et respectés ● Le cadre de pilotage du processus de mise en œuvre est performant ● Définition d'indicateurs sectoriels pour la prise en compte des changements climatiques dans la planification sectorielle ● Identification et intégration des actions climatiques dans le prochain PND ; ● Implication du secteur privé dans le processus de planification et de mise en œuvre et prise en compte des défis de ce secteur | | | | | | | | |
| <p>Composante 3: Révision des CDN initiales</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Un état des lieux dans chaque secteur clé est réalisé afin d'évaluer et mieux rapporter sur le niveau de mise en œuvre des engagements du Togo sur le climat ● Un diagnostic complet et détaillé viendrait préciser les limites, les obstacles, les barrières, les lacunes et les leviers à actionner pour la révision des NDC à la hausse avec plus d'ambitions ● Des études sectorielles plus poussées (ciblant les secteurs clés de l'atténuation) viendraient éclairer les secteurs et les décideurs sur les options du pays pour un rehaussement des engagements ● Les rôles, les missions et les responsabilités de chaque acteur seront mis en exergue ● Les échecs et les réussites dans la mise en œuvre des actions identifiées dans les CDN | | | | | | | | |

| | | | |
|------------------|---|---|--|
| Résultats | <p>Résultat 1.1 : La communication autour des CDN est renforcée pour une meilleure sensibilisation du public</p> <p>Résultat 1.2 : La coordination et le leadership sont renforcés autour des CDN du Togo</p> | <p>Résultat 2.1 : Les outils d'évaluation sensible au genre sont en lien avec les ODD et le PND et la feuille de route Togo 2025 sont élaborés</p> <p>Résultat 2.2 : Les CDN sont intégrées dans les documents de planification du Togo</p> | <p>Résultat 3.1 Les CDN actuelles sont révisées en conformité avec les dispositions de l'Accord de Paris et soumises au Secrétariat de la Convention</p> |
|------------------|---|---|--|

Produits

- **Produit 1.1.1:** Une stratégie de communication inclusive pour la mise en œuvre des CDN est élaborée et validée
- **Produit 1.1.2:** Les outils de communication sur la mise en œuvre des CDN sont conçus et vulgarisés
- **Produit 1.1.3:** Les outils de partage de connaissance autour de la mise en œuvre des CDN sont développés et diffusés
- **Produit 1.2.1 :** Une structure de coordination appropriée pour la mise en œuvre des CDN est mise en place
- **Produit 1.2.2 :** Des sessions de formation et d'appropriation des CDN par les décideurs au plus haut niveau sont organisées
- **Produit 1.2.3 :** Le Comité National sur les CDN est opérationnel à travers l'organisation de réunions régulières

- **Produit 2.1.1 :** Des critères et indicateurs climatiques en lien avec les ODD et le PND et sensibles au genre à l'usage des acteurs sectoriels clés de développement sont développés
- **Produit 2.1.2 :** Des outils d'intégration des changements climatiques dans la planification pour les secteurs de l'Energie, l'Agriculture et de la Foresterie sont développés
- **Produit 2.1.3 :** Des outils simplifiés pour l'estimation des GES pour trois secteurs clés : Energie, Agriculture et Foresterie sont développés et mis à la disposition des sectoriels concernés
- **Produit 2.2.1 :** les parties prenantes sont formées à la maîtrise des outils et du processus d'intégration des CDN dans les documents de planification
- **Produit 2.2.2 :** Les acteurs sectoriels sont accompagnés dans les processus d'intégration des CDN dans la planification des secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la Foresterie

- Produit 3.1.1 :** Les consultations des parties prenantes et le diagnostic institutionnel sont réalisés aux niveaux national, régionaux et locaux
- Produit 3.1.2 :** Les politiques et mesures alignées aux CDN et sensibles au genre sont révisées
- Produit 3.1.3 :** Des nouveaux secteurs et gaz sont intégrés dans les CDN révisées induisant une amélioration des ambitions du Togo
- Produit 3.1.4 :** Les CDN sont révisées avec l'estimation des coûts des options

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>Causes immédiates et profondes / barrières</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Causes immédiates 1.1</u> : Manque de communication et de sensibilisation autour des activités CDN ● <u>Causes profondes/barrières 1.1</u> : ● 1.1.1 : Inexistence d'une stratégie de communication inclusive intégrant la dimension genre ● 1.1.2 : Inexistence d'outils de communication appropriés relatifs aux CDN ● 1.1.3 : Non développement et diffusion d'outils et plate formes de partage autour de la mise en œuvre des CDN ● <u>Causes immédiates 1.2</u> : inefficacité d'un mécanisme de coordination fonctionnel et de plaidoyer approprié autour de la mise en œuvre des CDN ● <u>Causes profondes/barrières 1.2</u> : ● 1.2.1 : insuffisance du cadre institutionnel de coordination adéquat fixant attribution, et fonctionnement ● 1.2.2 : Faible maîtrise et appropriation des CDN par décideurs au plus haut niveau ● 1.2.3 : Non fonctionnalité du Comité national sur les CDN | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Causes immédiates 2.1</u> : Inexistence d'outils d'évaluation sensible au genre à l'usage des parties prenantes aux CDN ● <u>Causes profondes/barrières 2.1</u> : ● 2.1.1 Non développement des critères et indicateurs climatiques en lien avec les ODD et le PND et sensibles au genre à l'usage des acteurs sectoriels clés de développement ● 2.1.2 Inexistence d'outils d'intégration des changements climatiques dans la planification pour les secteurs de l'Energie, de l'Agriculture et de la foresterie ● 2.1.3 Inexistence des outils simplifiés pour l'estimation des GES pour trois secteurs clés : Energie, Agriculture et foresterie ● <u>Causes immédiates 2.2</u> : Faible niveau d'intégration des CDN dans les documents de planification du Togo ● 2.2.1 Faible capacité des parties prenantes dans la maîtrise des outils d'intégration des CDN dans les documents de planification ● 2.2.2 Non maîtrise du processus d'intégration des CDN dans la planification des secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la Foresterie | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Causes immédiates 3.1</u> : CDN 2015 non actualisées en conformité avec les dispositions de l'Accord de Paris ● <u>Causes profondes/barrières 3.1</u> : ● 3.1.1 Faible niveau de consultation des parties prenantes à tous les niveaux ● 3.1.2 Insuffisance de diagnostic institutionnel, juridique et politique en lien avec les CDN ● 3.1.3 Non maîtrise par les acteurs de l'outil SCAN et non intégration des HFC et des polluants climatiques dans les CDN ● 3.1.4 Inexistence de l'état des lieux de la mise en œuvre des CDN ● 3.1.5. La dimension genre faiblement intégrée dans les CDN. ● Méconnaissance du potentiel de réduction des émissions de GES par les mesures sectorielles et intersectorielles prises ; ● Faible niveau de connaissance de la vulnérabilité des ressources en eau ● Non maîtrise de l'estimation des coûts d'adaptation et d'atténuation |
|--|--|--|---|

Figure 1 : Théorie du changement attendu à travers le projet

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

3.1 Résultats escomptés

Composante 1 : Renforcement de la communication et de la gouvernance sur le processus de mise en œuvre des CDN

Résultat 1.1 : La communication autour des CDN est renforcée pour une meilleure sensibilisation des parties prenantes

L'adhésion des parties prenantes à la nécessité de prise en compte de la dimension changement climatique dans les documents de planification et les mesures entreprises pourraient être impactées par des intérêts, enjeux et réticences quelque fois contradictoires, en l'absence de sensibilisation et d'informations adaptées. Le Togo semble être freiné dans son élan de répondre efficacement aux enjeux des CDN par une insuffisance de sensibilisation et de communication appropriées sur l'effet bénéfique de l'application des mesures d'adaptation et d'atténuation des émissions de GES. Cela a pour conséquence une mauvaise opinion des acteurs sur la mise en œuvre des actions climatiques, induisant une faible capacité de réponse aux défis des changements climatiques. Des actions avaient été conduites par certaines structures et projets de développement, depuis la ratification de l'Accord de Paris, mais leurs impacts demeurent limités et elles méritent d'être renforcées. Il s'agit notamment des activités menées dans le cadre du Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT), du projet de préparation du premier rapport biennal, du projet de préparation du Togo à l'accès au Fonds vert pour le climat, du Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC) et du projet de préparation à la REDD+. Une évaluation et une capitalisation des différentes activités d'information, de sensibilisation et de communication, constitue un préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de communication.

Les principaux cibles (hommes et femmes) concernés par la communication climatique sont : les décideurs politiques, législatifs et administratifs ; les responsables des ministères en charge de la planification et des finances, les représentants des services techniques sectoriels aux niveaux centraux et déconcentrés, les collectivités locales, les communautés de base, les structures de recherche et d'observation systématique, la société civile, les acteurs du secteur privé, les médias et les PTF. Le contenu des messages et les stratégies de sensibilisation seront adaptés aux besoins de chaque groupe cible.

L'objectif visé est donc d'élaborer une Stratégie nationale de communication climat, assorti d'un Plan d'action en appui à la mise en œuvre des CDN au Togo. Il s'agira d'un processus fondé sur le dialogue et la participation, qui permet aux populations rurales (hommes et femmes) d'exprimer leurs opinions, de partager leurs connaissances et de s'engager activement dans leur propre développement.

Aussi, au cours de l'exécution du projet, l'Unité de gestion du projet se chargera de la conception et la diffusion à l'ensemble des parties prenantes des outils d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ainsi que de la rédaction de blogs et d'articles de fonds permettant d'informer le public et les bailleurs de fonds sur les activités du projet. Ces articles seront publiés sur le site du NDC Support Programme, du NDC Partnership et du Ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Les principaux canaux de communication disponibles qui seront utilisés dans une approche de mutualisation et de synergie tenant compte des avantages comparatifs de chacun dans ce cadre de l'élaboration de la stratégie sont : (i) Médias audiovisuels : Radio, télévision ; (ii) Médias écrits : Journaux périodiques (bulletins, magazines), livres, bande dessinée, brochure, rapports ; (iii) Médias mixtes : site web, dépliants ; (iv) Canaux de groupe : exercices intellectuels (conférences, point de presse, débats, ateliers, tables rondes, réunions etc.) ; Gadgets : Agendas, calendriers, blocs-notes, porte-clés, chemises ; (v) Les canaux personnalisés : Web, plateforme cartographique interactive. Les activités prévues sont les suivantes :

Activité 1.1.1 : Élaborer une stratégie de communication inclusive pour la mise en œuvre des CDN

Sous activité a/ : Faire le diagnostic des différentes expériences de sensibilisation et de communication dans le domaine des changements climatiques, y compris la stratégie nationale de communication de 2013, afin de relever les forces et les faiblesses ;

Sous activité b/ : Identifier et catégoriser les groupes ciblés (homme et femme) à toucher et évaluer leurs besoins spécifiques en termes de communication ;

Sous activité c/ : Élaborer une stratégie de communication, assortie de plans d'actions ;

Sous activité d/ : Valider la stratégie à la suite d'un atelier.

Activité 1.1.2 : Concevoir et disséminer les outils de communication sur la mise en œuvre des NDC

Sous activité a/ : Identifier les différents canaux et évaluer les outils et supports de communication existants ;

Sous activité b/ : Concevoir les outils de communication adaptés aux groupes cibles (spots, sketch, dépliants, messages écrits et audio-visuels, etc.) ;

Sous activité c/ : Vulgariser les outils de communication adaptés aux enjeux des CDN.

Activité 1.1.3 : Développer et diffuser les outils de partage de connaissance autour de la mise en œuvre des CDN

Sous activité a/ : Identifier les différentes plateformes de partage de connaissances et d'informations existantes ;

Sous activité b/ : Concevoir les outils spécifiques à la problématique des CDN à partager sur lesdites plateformes et les sites web du PNUD et du MERF ;

Sous activité c/ : Proposer une méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion des informations climatiques en lien avec les CDN, sur les sites concernés en accord avec les gestionnaires desdites plateformes et sites

Résultat 1.2 : La coordination et le leadership sont renforcés autour des CDN du Togo

Depuis la signature de l'Accord de Paris, beaucoup de structures étatiques, privées ou de la société civile, de collectivités territoriales et de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers, mènent des actions qui pourraient être capitalisées au titre de contribution du Togo à l'effort mondial de réduction de GES. Cependant, du fait de l'inexistence d'un mécanisme de coordination, du manque de synergie entre les mécanismes de production des informations climatiques, de l'inexistence d'un dispositif national MRV pour l'harmonisation de la collecte, du traitement, de l'évaluation, de la vérification et de la notification des données et informations, les efforts fournis ne sont pas capitalisés et renseignés. En outre, la faible capacité d'estimation des niveaux de réduction des émissions ou de GES évités, à travers la vulgarisation des technologies alternatives, le Togo se trouve dans l'incapacité de renseigner sa contribution à l'effort mondial de réduction des émissions de GES tel que le pays s'est engagé en ratifiant l'Accord de Paris.

Il a été mis en place par arrêté en 2015, un comité CDN qui avait accompagné le processus de préparation des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) du Togo, mais depuis lors, ce comité n'a pas été fonctionnel, faute de dotation en moyens de fonctionnement, d'un plan d'actions et de renforcement de capacités des membres pour le suivi des actions. *De plus, au niveau de la Direction de l'Environnement, il n'existe pas un mécanisme et des outils élaborés pour la capitalisation des efforts de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets des changements climatiques, mis à la disposition des différents secteurs, hormis l'institutionnalisation des inventaires des gaz à effet de serre (GES), des études de vulnérabilité et d'adaptation, voire des études d'atténuation, au niveau de certains départements de l'Université de Lomé.* Il est à noter que le deuxième rapport biennal en cours de préparation, piloté par le point focal Communication

nationale sur les changements climatiques au niveau de la Direction de l'Environnement et le projet Initiative de renforcement des capacités pour la transparence climatique (IRCT) en cours de démarrage, sous la tutelle de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) prévoient l'évaluation et le renforcement du cadre institutionnel avec pour finalité, d'opérationnaliser la mise en place d'un processus de Mesure, rapportage et vérification (MRV) national. De même le projet de préparation à la REDD+ en cours d'exécution jusqu'en décembre 2021, est en train de concevoir et de mettre en place un dispositif MRV institutionnel et sectoriel en lien avec le processus REDD+. Il en est de même, pour le Projet d'amélioration du système d'informations environnemental au Togo, en cours d'exécution qui vise à doter le pays d'un système d'information environnementale capable de répondre, dans les délais, aux demandes en données fiables et de qualité, en vue de faire le suivi et l'évaluation des différents programmes et stratégies, notamment le Plan National de Développement (PND), la feuille de route du gouvernement pour 2020-2025, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durables (ODD, ainsi que pour le projet West Africa Coastal Areas Management Program (WACA) qui envisage également la mise en place d'une MRV sectorielle. Le processus PNACC, dont le rapport avait été soumis au Secrétariat de la CCNUCC en 2017, avait également réfléchi sur un mécanisme institutionnel. La fédération, la mise en synergie et l'opérationnalisation de l'ensemble de ces arrangements institutionnels, devront utilement à termes, nourrir les CDN et les rapports biennaux à l'avenir. Les activités prévues au niveau de ce résultat sont les suivantes :

Activité 1.2.1 : Proposer une structure de coordination appropriée pour la mise en oeuvre des NDC

Sous activité a/ : Faire un état des lieux des mécanismes de coordination et étudier les besoins de coordination des secteurs vulnérables et émetteurs de GES, pour une meilleure documentation et centralisation des contributions du pays ;

Sous activité b/ : Proposer une coordination appropriée (mission, activités, fonctionnement, lien avec les secteurs clés, moyens d'actions (humains, matériels, financiers), procédures, activités de renforcement de capacités, mécanisme de suivi et d'évaluation) ;

Sous activité c/ : Réviser la mission et la composition du Comité national CDN en y intégrant entre autres la dimension genre, secteur privé, collectivités locales, gestion des catastrophes ;

Sous activité d/ : Organiser un atelier de validation.

Activité 1.2.2 : Organiser des sessions de formation et d'appropriation des CDN par les décideurs au plus haut niveau

Sous activité a/ : Identifier les besoins de formation ciblés selon les catégories (hommes et femmes) des décideurs :

- Directeurs centraux, directeurs de cabinets et secrétaires généraux ;
- Parlementaires et maires

Sous activité b/ : Préparer les modules de formation adaptés;

Sous activité c/ : Animer les modules de formation, à travers deux ateliers ;

Sous activité d/ Préparer et soumettre le rapport d'atelier.

Activité 1.2.3 : Appuyer le fonctionnement du Comité National sur les CDN par l'organisation de réunions régulières

Sous activité a/ : Evaluer les besoins d'appui et élaborer un plan d'activités et un budget ;

Sous activité b/ : Doter le Comité de moyens de fonctionnement pour l'organisation de réunions régulières.

Composante 2 : Intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle

Résultat 2.1 : Les outils d'évaluation sensible au genre et en lien avec les ODD et le PND sont élaborés

En 2015, le Togo a préparé et soumis ses CPDN au Secrétariat de la CCNUCC. Ces CPDN ont été directement admises en tant que CDN depuis la ratification de l'Accord de Paris sur le climat en 2017. Comme mentionné dans les CDN, le pays doit mettre à jour tous les 5 ans ses CDN et augmenter ses ambitions. Cette révision doit se faire en accord avec l'actualisation quinquennale de son Plan National de Développement (PND). Cependant, depuis cette soumission, toutes les parties prenantes essaient de mettre en œuvre les CDN selon leurs propres compréhensions, mais à ce stade, il n'y a pas de visibilité claire et précise sur la trajectoire vers laquelle tend le développement ou sur les actions mises en œuvre au niveau des secteurs clés (de l'atténuation et de l'adaptation) dans la mise en œuvre des CDN. De plus, il est urgent d'identifier clairement sur la base des preuves : (i) les défis, les obstacles, les goulots d'étranglement, (ii) les leviers à actionner pour améliorer la mise en œuvre des CDN, les options pour relever l'ambition des futures CDN, (iii) les points d'arbitrage et les orientations stratégiques sectorielles dans un contexte de promotion de la Théorie de Changement (ToC) à un haut niveau. L'élaboration et la mise à disposition des acteurs sectoriels clés impactant sur les changements climatiques, des outils simples d'évaluation des effets climatiques au niveau des trois secteurs prioritaires, que sont l'énergie, l'agriculture et la foresterie, constitue un facteur pour mieux renseigner la contribution du pays sur la base des preuves.

En outre, afin de permettre aux futurs PND quinquennaux de prendre en compte, dans une mesure plus importante et prioritaire, les questions de lutte contre les changements climatiques, le NDC SP devra appuyer la définition d'indicateurs climatiques et sensibles au genre à prendre en compte dans la sélection des actions à intégrer dans les PND, de sorte à garantir le respect des engagements du pays sur le climat et favoriser la mise en œuvre des CDN. En effet, conformément au document technique du secrétariat de la CCNUCC, intitulé « *Directives ou autres outils pour intégrer les considérations de genre dans les activités liées aux changements climatiques au titre de la Convention du 26 avril 2016* », les cinq étapes et/ou actions pour lesquelles des considérations de genre doivent être prises en compte pour assurer une intégration effective de la dimension de genre, commune à tous les outils et directives, et fournir ainsi un cadre commun d'intégration, sont les suivantes : analyse de genre ; élaboration et conception de projets / programmes / politiques ; c) budgétisation sensible au genre ; d) mise en œuvre ; et suivi et évaluation. Il est à noter que le Togo dispose d'un document d'orientation pour la prise en compte du genre dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques validé en juillet 2019. Ce document pourra être capitalisé pour cet exercice, lequel a identifié les facteurs de vulnérabilité homme/femme aux changements climatiques, les opportunités et défis liés à l'intégration du genre dans le PNA ainsi que des recommandations y relatives.

Les principaux résultats de cette action constitueront une bonne base pour établir un cadre national pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des CDN en préparation à leur révision en 2021, conformément au calendrier de révision mentionné dans la version soumise en 2015. Les activités qui sont inscrites sont les suivantes :

Activité 2.1.1 : Développer des critères et indicateurs climatiques en lien avec les ODD et le PND et sensibles au genre à l'usage des acteurs sectoriels clés de développement

Sous-activité a/ : faire l'état des lieux des indicateurs climatiques existants en lien avec ceux des ODD et du PND 2018-2022 ;

Sous-activité b/ : Développer des indicateurs sensibles au genre en lien avec les ODD et le PND ;

Sous-activité c/ : Organiser un atelier technique de validation des indicateurs.

Activité 2.1.2 : Développer les outils d'intégration des changements climatiques dans la planification pour les secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la Foresterie

Sous-activité a/ : Procéder à l'évaluation des outils existants ;

Sous-activité b/ : Concevoir des outils d'intégration des changements climatiques dans la planification pour les trois secteurs visés ;

Sous-activité c/ : Organiser une séance technique de test des outils avec les acteurs concernés.

Activité 2.1.3 : Développer les outils simplifiés pour l'estimation des GES pour trois secteurs clés : Energie, Agriculture et Foresterie

Sous-activité a/ : Procéder à l'évaluation des outils existants ;

Sous-activité b/ : Concevoir des outils simplifiés d'estimation des GES pour les secteurs Energie, Agriculture et foresterie ;

Sous-activité c/ : Organiser une séance technique de test de outils avec les acteurs concernés.

Résultat 2.2 : Les CDN sont intégrées dans les documents de planification du Togo

Le phénomène des changements climatiques continue de s'amplifier de façon drastique, malgré les efforts entrepris au niveau international pour limiter le réchauffement de la planète en dessous de 2°C. Cette situation nécessite des efforts d'adaptation et de réduction des émissions de GES plus accrus des pays en développement, qui sont les plus vulnérables. Conscient de ces enjeux, le Togo, après avoir élaboré en 2009 son Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), s'est engagé depuis 2014 dans le processus de la planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques (PNACC), afin de prévenir et de limiter les conséquences négatives des changements climatiques sur son développement dans les moyen et long termes et dont le document a été soumis au Secrétariat de la Convention en 2017. Dans le cadre de la préparation de son PNACC, le Togo a élaboré et validé un guide d'intégration de l'adaptation à la planification. La formulation du plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) a été faite en référence aux directives du Groupe d'experts des Pays les moins avancés (LEG), conformément à la décision 1/CP.16 et aux conditions propres du pays. Ce processus a été conduit selon une approche participative par des experts nationaux et des consultants avec l'appui de la coopération allemande à travers la GIZ.

A l'échelle sectorielle, seul le secteur de la santé a entamé depuis 2019, le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques pour le secteur de la Santé (PNAS) dans le cadre du projet de renforcement du système sanitaire en cours sur financement de la GIZ, et dont la méthodologie et les résultats devraient être capitalisés dans le cadre de l'élaboration du document d'intégration des CDN dans la planification des secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la foresterie. On note en outre, un faible niveau de sensibilisation et d'intégration des changements climatiques dans les documents stratégiques de planification sectorielle, ce qui a une incidence sur leur intégration dans les politiques publiques. Cette insuffisance agit de façon considérable sur les actions entreprises et ne permet pas, par conséquent, de mesurer l'impact réel des initiatives en cours sur les changements climatiques.

Activité 2.2.1 : Former les parties prenantes à la maîtrise des outils et du processus d'intégration des CDN dans les documents de planification

Sous-activité a/ : Préparer les modules de formation sur la base des outils élaborés précédemment ;

Sous-activité b/ : Animer un atelier de formation et préparation du rapport d'atelier.

Activité 2.2.2 : Appuyer l'intégration des CDN dans la planification des secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la Foresterie

Sous-activité a/ : Elaborer une méthodologie et organiser une réunion d'information au niveau de chaque secteur;

Sous-activité b/ : Appuyer l'identification des lacunes et besoins d'appui;

Sous-activité c/ : Collecter et traiter les données;

Sous-activité d/ : Appuyer l'élaboration du document d'intégration des CDN dans la planification de chacun des trois secteurs ;

Sous-activité e / : Organiser un atelier de validation du document.

Composante 3 : Révision des CDN initiales

Résultat 3.1 Les CDN actuelle sont révisées en conformité avec les dispositions de l'Accord de Paris et soumises au Secrétariat de la Convention

Activité 3.1.1 : Organiser des consultations avec les parties prenantes et procéder au diagnostic institutionnel aux niveaux national, régionaux et locaux

Sous-activité a / : Organiser des rencontres avec les différents acteurs sectoriels au niveau national, régional et local pour partager la vision des CDN et leur appropriation par les acteurs clé ;

Sous-activité b / : Faire le diagnostic des capacités aux niveaux institutionnel, juridique et politique de la mise en œuvre des CDN ;

Sous-activité c / : Organiser des ateliers de restitution et de validation.

Activité 3.1.2 : Elaborer des politiques et mesures alignées aux CDN et sensibles au genre

Sous-activité a / : Former les acteurs sectoriels sur l'outil SCAN (SDG Climate Action Nexus – un outil permettant de visualiser les liens entre l'action climatique et la réalisation des ODD) et sur l'alignement de leurs priorités dans le PND avec ceux des CDN, des ODD et de la vision 2030 ;

Sous-activité b / : Faire l'état des lieux de la mise en œuvre des CDN ;

Sous-activité c / : Réaliser un diagnostic genre (dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de l'énergie et de la foresterie) et proposer l'intégration du genre dans les CDN révisés du Togo ;

Sous-activité d / : Actualiser les données et les informations de la CDN en se basant sur les nouveaux développements programmatiques et politiques y compris les axes et les mesures ;

Sous-activité e / : Evaluer l'impact des mesures sectorielles et intersectorielles sur le climat et leur potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Activité 3.1.3 : Procéder à l'intégration de nouveaux secteurs et gaz dans les CDN révisées qui induisent une amélioration des ambitions du Togo

Sous-activité a / : Elaborer une étude sur le potentiel d'atténuation dans le secteur des transports en se basant sur les mesures incitatives adoptées par le gouvernement ;

Sous-activité b / : Réaliser une étude sur l'état des lieux des ressources en eau au Togo et leur vulnérabilité face au changement climatique ;

Sous-activité c / : Appuyer l'intégration des HFC dans les CDN en s'appuyant sur la stratégie d'élimination en cours d'élaboration par le BNO ;

Sous-activité d / : Appuyer l'intégration des Polluants climatiques de courte durée de vie dans les CDN.

Activité 3.1.4 : Procéder à la révision des CDN avec l'estimation des coûts des options

Sous-activité a / : Estimer les coûts des actions prioritaires de la CDN révisée et des options technologiques ;

Sous-activité b / : Elaborer le document de la CDN révisée ;

Sous-activité c / : Présenter les CDN révisées à la COP

3.2 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Les ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés sont d'ordre financier et humain, au regard du volume important de tâches à accomplir.

Ainsi, dans le cadre de ce projet qui couvre plusieurs secteurs et l'ensemble du territoire national, il est mis en place une unité légère de gestion du projet au sein de la division changements climatiques de la Direction de l'Environnement. Cette unité est composée d'un Coordonnateur recruté par le PNUD et payé sur les ressources du projet et d'un assistant administratif et financier également recruté par le PNUD sur les ressources du projet. Elle sera appuyée dans le cadre de la contrepartie du Gouvernement togolais par le personnel technique de la Direction de l'Environnement, notamment les différents points focaux des Conventions et les Autorités nationales désignées. Le Gouvernement affectera également un bureau aménagé au Coordonnateur et assurera les frais d'électricité et de connexion internet. Le Directeur de l'Environnement est le Directeur national du projet et est le responsable de suivi de la mise en œuvre des activités du projet, conformément au plan de travail et budget annuel adopté par le comité de pilotage et le PNUD. Le Directeur de l'environnement veillera à une implication adéquate du personnel de la direction, notamment les points focaux CNCC/Rapports biennaux et Fonds vert climat, pour une nécessaire synergie entre les activités de ce projet et les autres activités en cours. Cette unité de gestion s'adossera sur un comité de pilotage regroupant des représentants des principaux secteurs clés.

Le Comité CPDN mis en place par arrêté interministériel n°002, signé le 14 août 2015 par le ministre chargé de la planification du développement et celui chargé de l'environnement, devrait jouer le rôle de comité de pilotage du projet. Après la ratification de l'Accord de Paris par le Togo, le 28 juin 2017, l'arrêté interministériel n° 0120/MERF/MEF/MPD portant nomination des membres du Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre des CDN, mais sur la base de la composition indiquée dans le premier arrêté sus-indiqué. Le comité CPDN fut alors muté de ce fait en comité CDN. *Cependant, certaines institutions clés qui manquent dans ce comité, seront proposées dans la section VIII Modalité de gouvernance et gestion du projet, dans la perspective de révision de l'arrêté et pour un comité de pilotage plus représentatif.* Pour une meilleure synergie, la révision de l'arrêté devra prendre en compte, l'activité « Renforcer le cadre juridique et réglementaire existant sur les initiatives climatiques » prévue dans le cadre de la mise en œuvre du projet CBIT.

De plus, au regard de la taille et de la complexité des activités à mener, il sera mobilisé des ressources humaines extérieures sous forme de consultances nationales et internationales, et des prestataires de services pour l'organisation des ateliers et réunions. Le support logistique sera assuré par le PNUD sur les ressources du projet.

La gestion fiduciaire (passation de marchés et gestion financière) du projet sera assurée par le personnel du Bureau pays du PNUD. Le PNUD assurera également le contrôle et l'assurance qualité des produits du projet, à travers son chargé de Programme environnement et changements climatiques au bureau national du PNUD et le responsable du NDC Support Programme au Siège de l'Institution. Les coûts directs qui seront encourus par le Bureau Pays du PNUD sont dans le PTBA.

Les sections IV et VIII présentent les détails de l'arrangement de gestion.

La section VII détaille le budget global du projet sur une période d'exécution sur 18 mois.

Tableau récapitulatif des produits et activités par composantes et résultats

| Objectif du projet : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes pour une mise en œuvre optimale et un renforcement des ambitions des CDN, conformément aux exigences de l'Accord de Paris sur l'action climatique au Togo | | | |
|--|---|---|---|
| Composantes | Résultats | Produits | Activités |
| 1 : Renforcement de la communication et de la gouvernance sur le processus de mise en œuvre des CDN | Résultat 1.1 : Les activités autour des CDN sont communiquées pour une meilleure sensibilisation et appropriation du public | <ul style="list-style-type: none"> Produit 1.1.1: Une stratégie de communication inclusive pour la mise en œuvre des CDN est élaborée et validée Produit 1.1.2: Les outils de communication sur la mise en œuvre des CDN sont conçus et vulgarisés Produit 1.1.3: Les outils de partage de connaissance autour de la mise en œuvre des CDN sont développés et diffusés | <ul style="list-style-type: none"> Faire le diagnostic des différentes expériences de sensibilisation et de communication dans le domaine des changements climatiques, afin de relever les forces et les faiblesses ; Identifier et catégoriser les groupes cibles (homme et femme) à toucher et évaluer leurs besoins spécifiques en termes de communication ; Elaborer une stratégie de communication, assortie de plans d'actions ; Valider la stratégie à la suite d'un atelier. Identifier les différents canaux et évaluer les outils et supports de communication existants ; Concevoir les outils de communication adaptés aux groupes cibles (spots, sketch, dépliants, messages écrits et audio-visuels, etc.) ; Vulgariser les outils de communication adaptés aux enjeux des CDN Identifier les différentes plateformes de partage de connaissance et d'information existantes ; Concevoir les outils spécifiques à la problématique des CDN à partager sur lesdites plateformes et les sites web du PNUD et du MERF ; Proposer une méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion des informations climatiques en lien avec les CDN sur les sites concernés en accord avec les gestionnaires desdites formes et sites |
| | Résultat 1.2 : La coordination et le leadership sont renforcés autour des CDN du Togo | <ul style="list-style-type: none"> Produit 1.2.1 : Une structure de coordination appropriée pour la mise en œuvre des CDN est proposée et mise en place Produit 1.2.2 : Des sessions de formation et d'appropriation des CDN par les décideurs au plus haut niveau sont organisées. | <ul style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux des mécanismes de coordination et étudier les besoins de coordination des secteurs vulnérables et émetteurs des GES, pour une meilleure documentation et centralisation des contributions du pays Proposer une structure de coordination appropriée (mission, activités, fonctionnement, lien avec les secteurs clés, moyens d'actions (humains, matériels, financiers), procédures, activités de renforcement de capacités, mécanisme de suivi et d'évaluation) ; Organiser un atelier de validation. Identifier les besoins de formation ciblés selon les catégories (hommes et femmes) des décideurs : <ul style="list-style-type: none"> - Directeurs centraux, directeurs de cabinets et secrétaires généraux - Parlementaires et maires. Préparer les modules de formation adaptés; Animer les modules des modules de formation à travers deux ateliers, à l'endroit de chaque groupe cible ; Préparer et soumettre le rapport des ateliers |

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>Composante 2. Intégration des changements climatiques et des indicateurs sensibles au genre dans la planification nationale et sectorielle.</p> | <p>Résultat 2.1 : Les outils d'évaluation sensible au genre, en lien avec les ODD et le PND sont élaborés</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Produit 1.2.3 : Le Comité National sur les CDN est opérationnel à travers l'organisation de réunions régulières • Doter le Comité de moyens de fonctionnement pour l'organisation de réunions régulières • <u>Sous-activité a/</u> : faire l'état des lieux des indicateurs climatiques existants en lien avec ceux des ODD et du PND 2018-2022 • Développer des indicateurs sensibles au genre en lien avec les ODD et le PND • Organiser un atelier technique de validation des indicateurs • Procéder à l'évaluation des outils existants • Concevoir des outils d'intégration changements climatiques dans la planification pour les trois secteurs visés • Organiser une séance technique de test des outils avec les acteurs concernés Activité | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les besoins d'appui et élaborer un plan d'activités et un budget • Doter le Comité de moyens de fonctionnement pour l'organisation de réunions régulières • <u>Sous-activité a/</u> : faire l'état des lieux des indicateurs climatiques existants en lien avec ceux des ODD et du PND 2018-2022 • Développer des indicateurs sensibles au genre en lien avec les ODD et le PND • Organiser un atelier technique de validation des indicateurs • Procéder à l'évaluation des outils existants • Concevoir des outils d'intégration changements climatiques dans la planification pour les trois secteurs visés • Organiser une séance technique de test des outils avec les acteurs concernés Activité |
| | <p>Résultat 2.1.3 : Des outils simplifiés pour l'estimation des GES pour trois secteurs clés : Energie, Agriculture et Forêt sont développés et mis à la disposition des sectoriels concernés</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Produit 2.1.3 : Des outils simplifiés pour l'estimation des GES pour trois secteurs clés : Energie, Agriculture et Forêt sont développés et mis à la disposition des sectoriels concernés | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'évaluation des outils existants • Concevoir des outils simplifiés d'estimation des GES pour les secteurs Energie, Agriculture et Forêt • Organiser une séance technique de test des outils avec les acteurs concernés |
| | <p>Résultat 2.2 : Les CDN sont intégrés dans les documents de planification du Togo</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Produit 2.2.1 : Les parties prenantes sont formées à la maîtrise des outils et du processus d'intégration des CDN dans les documents de planification • Produit 2.2.2 : Les acteurs sectoriels sont accompagnés dans les processus d'intégration des CDN dans la planification des secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la Forêt | <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les modules de formation sur la base des outils élaborés précédemment : • Animer un atelier de formation et préparation du rapport d'atelier • Elaborer méthodologie et organiser une réunion d'information au niveau de chaque secteur; • Appuyer l'identification des lacunes et besoins ; • Collecter et traiter les données; • Appuyer l'élaboration du document d'intégration des CDN dans la planification de chacun des trois secteurs ; • Organiser un atelier de validation du document |
| <p>Composante 3: Révision des CDN initiales</p> | <p>Résultat 3.1 Les CDN actuelles sont révisées en conformité avec les dispositions</p> | <p>Produit 3.1.1 : Les consultations des parties prenantes et le diagnostic institutionnel sont réalisés aux niveaux national, régionaux et locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des rencontres avec les différents acteurs sectoriels au niveau national, régional et local pour partager la vision des CDN et leur appropriation par les acteurs clés; • Faire le diagnostic des capacités aux niveaux institutionnel, juridique et politique de la mise en œuvre des CDN; • Organiser des ateliers de restitution et de validation; |

| | | |
|---|--|---|
| <p>de l'Accord de Paris et soumises au Secrétariat de la Convention</p> | <p>Produit 3.1.2 : Les politiques et mesures alignées aux CDN et sensibles au genre sont révisées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Former les acteurs sectoriels sur l'outil SCAN (SDG Climate Action Nexus – un outil permettant de visualiser les liens entre l'action climatique et la réalisation des ODD) et sur l'alignement de leurs priorités dans le PND avec ceux des CDN, des ODD et de la vision 2030 • Faire l'état des lieux de la mise en oeuvre des CDN • Réaliser un diagnostic genre (dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de l'énergie et de la foresterie) et proposer l'intégration du genre dans les CDN révisés du Togo • Actualiser les données et les informations de la CDN en se basant sur les nouveaux développements programmatiques et politiques y compris les axes et les mesures • Evaluer l'impact des mesures sectorielles et intersectorielles sur le climat et leur potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre |
| | <p>Produit 3.1.3 : Des nouveaux secteurs et gaz sont intégrés dans les CDN révisés incluant une amélioration des ambitions du Togo</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une étude sur le potentiel d'atténuation dans le secteur des transports en se basant sur les mesures incitatives adoptées par le gouvernement • Réaliser une étude sur l'état des lieux des ressources en eau au Togo et leur vulnérabilité face au changement climatique • Appuyer l'intégration des HFC dans les CDN en s'appuyant sur la stratégie d'élimination en cours d'élaboration par le BNO • Appuyer l'intégration des Polluants climatiques de courte durée de vie dans les CDN |
| | <p>Produit 3.1.4 : Les CDN sont révisés avec l'estimation des coûts des options</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Estimer les coûts des actions prioritaires de la CDN révisée et des options technologiques • Elaborer le document de la CDN révisée • Présenter le les CDN révisés à la COP |

3.3 Partenariats

Le projet collaborera avec les autres initiatives en cours ou achevées et utilisera les livrables, les leçons apprises et les expériences acquises. De plus, les résultats de ce projet serviront également aux projets prévus ou en cours qui les utiliseront pour mener à bien leurs activités. Le projet développera également une relation étroite avec le Centre Régional de Collaboration de la CCNUCC logé à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Parallèlement au projet proposé, d'autres programmes et projets sur le changement climatique sont mis en œuvre au Togo. Un aperçu des principales initiatives est présenté dans le tableau suivant :

Tableau : Portefeuille de programmes et projets concernés par les partenariats et les synergies avec le projet d'appui NDC SP

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Côûts | Lien avec le NDC SP |
|----|--|--|--|--|--|
| 1 | 4ème Communication nationale sur les changements climatiques Togo (QCNCC) au Togo/Deuxième rapport biennal actualisé du Togo | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etudes d'inventaire des GES (dont les résultats sont disponibles) dans les principaux secteurs émetteurs (Foresterie et autres affectation des terres, Energie, Agriculture et Procédés industriels et utilisation des produits ◆ Etudes vulnérabilités et adaptation et études d'atténuation (AFAT, Energie, Ressources en eau, Erosion côtière, Etablissement humains et santé) disponibles au premier trimestre 2021) ◆ Arrangement institutionnel pour l'opérationnalisation du MRV diagnostiqué et l'opérationnalisation en cours ◆ Deuxième rapport biennal actualisé (DRBA) en cours de préparation (notons que le premier rapport biennal actualisé a été réalisé en 2017 ◆ Evaluation du potentiel des énergies renouvelables, assorties des réductions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 au Togo (étude disponible) | Nov 2018 –Déc 2021 avec possibilité de prorogation à 2022 au regard de l'état d'avancement des études en cours | <ul style="list-style-type: none"> ◆ PNUD ◆ GEF ◆ 500 000 USD (QCNCC) ◆ 352 000 UDS (DRBA) | <p>Les inventaires de GES réalisés dans le cadre de la QCNCC serviront de base pour mieux apprécier l'ambition de projection de réduction d'émissions dans le cadre de la révision des CDN du Togo</p> <p>Les études de vulnérabilité/adaptation et d'atténuation serviront à l'actualisation des CDN et du PND du Togo</p> <p>Le cadre institutionnel sur les changements climatiques qui sera renforcé par ce projet pour l'opérationnalisation des MRV, permettra de renforcer la collaboration autour de la mise en œuvre des CDN.</p> |
| 2 | Programme de préparation à l'accès au Fonds vert climat (FVC) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcement des capacités institutionnelles (accès à la finance climatique, élaboration de documents de projets, procédures de validation des projets, etc.) ◆ Elaboration et validation du programme pays pour la mise en œuvre des activités FVC au Togo ◆ Etude et mise en place du cadre institutionnel de pilotage du processus FVC au Togo | 2016-2018 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ GCF (Fonds vert climat) & CSE Sénégal 300 000 USD | Dans le cadre du readiness GCF, il sera créé une synergie autour de la mise en œuvre des projets en lien avec les CDN. Ce cadre sera bénéfique pour discuter de la mise en œuvre du NDC SP. Le Country programme qui sera développé, à travers le readiness GCF, sera mis à jour et amélioré par les performances des acteurs nationaux qui pourront élaborer de meilleurs projets à soumettre au |
| 3 | Programme de consolidation des acquis de la préparation | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Composante Accès à la finance climatique ◆ Composante Mobilisation du secteur privé | Janv. 2019-janv 2021 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ GCF (Fonds vert climat) & CSE Sénégal | |

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Coûts | Lien avec le NDC-SP |
|----|---|--|---------------------------------------|---|--|
| | au FVC pour améliorer l'accès du Togo à la finance climatique, | Résultats <ul style="list-style-type: none"> ◆ Elaboration de trois notes conceptuelles alignées sur les priorités du PND et des CDN) ◆ Formation de 400 acteurs publics et privés. ◆ Une (1) proposition de financement complète est développée et soumise au Fonds Vert, ◆ Un document cartographiant le secteur privé est élaboré, | | 299.729 USD | GCF et aux différents guichets. Les CDN ont servi de soubassement à la préparation du programme pays et serviront de cadre de justification de tous les documents de projets à soumettre au FVC |
| 4 | Projet d'appui à l'élaboration de plan national d'adaptation aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobilisation des acteurs de haut niveau ◆ Arrangements institutionnels ◆ Elaboration du guide d'intégration de l'adaptation à la planification ◆ Évaluation de la vulnérabilité et des options d'adaptation ◆ Elaboration, adoption et soumission du PNACC à la COP ◆ Elaboration d'une note d'orientation pour la prise en compte du genre dans la planification de l'adaptation aux CC en juillet 2019 sur financement de NAP Global | Phase de planification (2014-2016) | ◆ GIZ : 750 000 USD | Les indicateurs définis dans le cadre du PNA pourront alimenter la base d'indicateurs nationaux pour le PND. L'arrangement institutionnel sur les questions d'adaptation jouera le rôle de cadre de concertation pour la mise en œuvre des CDN. Les mécanismes de financement innovants et la mobilisation de la participation du secteur privé au processus PNA se fera conjointement avec le processus CDN et le Fonds vert climat |
| 5 | Plan National d'Adaptation aux changements climatiques pour le secteur de la Santé (PNAS) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification des lacunes et besoins ◆ Identification des risques principaux et élaboration de la chaîne des impacts sur la santé ◆ Études de vulnérabilité et cartographie des dangers ◆ Développement d'outils d'évaluation des coûts efficacité de l'adaptation au secteur de la santé ◆ Identification et priorisation des options d'adaptation | 2019-2021 (En cours) | ◆ GIZ | Les outils qui sont développés dans ce processus pourront être capitalisés dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, notamment lors du processus d'intégration des CDN dans les documents de planification des secteurs visés dans le document de projet. |
| 6 | Projet de préparation à la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (P-REDD+) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en place des dispositifs institutionnels nationaux (organes, sensibilisation, informations, consultations des parties prenantes) ◆ Préparation de la stratégie nationale REDD+ 2020-2029, du plan d'actions et d'investissement y afférent, de l'EES avec ses différents instruments, du mécanisme de gestion des plaintes et du mécanisme de partage des bénéfices (tous ces documents sont validés) ◆ Elaboration du niveau d'émission de référence des forêts avec l'évaluation du carbone sur la base | Janvier 2015-Décembre 2021 (en cours) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Banque Mondiale ◆ FCPF (6 730 000 USD) ◆ GIZ (1 454 000 USD) ◆ PGICT/BM (137 000 USD) ◆ Etat togolais (613 000 USD) | Les résultats des études réalisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie REDD+, le niveau d'émission de référence des forêts en terme de carbone évalué et les arrangements institutionnels qui sont en train d'être mis en place dans le cadre du système national de surveillance des forêts, contribueront à alimenter la deuxième génération du PND, les communications nationales sur les CC et la |

| N° | Programme/ Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/C oûts | Lien avec le NDC SP |
|----|--|---|------------------------------|---|---|
| | | <p>d'une méthodologie nationale validée par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIERC) (soumis à la CCNUCC en 2020) à partir des résultats de l'inventaire forestier national (IFN) réalisé en 2015 et du système de surveillance des terres par satellites (SSTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Système national de surveillance des forêts (les institutions impliquées sont identifiées, leurs rôles et responsabilités sont définies et leurs capacités renforcées) : il reste la mise en place du registre REDD+, l'élaboration du manuel d'homologation, le système d'information sur les sauvegardes et les garanties multiples ◆ Réalisation de l'IFN 2 | | | <p>révision des CDN du Togo. A la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+, une synergie forte sera développée avec le mécanisme institutionnel de pilotage et de coordination des CDN du Togo. En outre, les indicateurs définis dans le cadre de la stratégie pourront alimenter la base d'indicateurs nationaux pour le PND et le MRV national à mettre en place. La définition des référentiels méthodologiques adaptés pour standardiser la collecte et la mesure des données dans le cadre de la transparence sera très utile pour préciser les niveaux de référence pour la révision des CDN</p> |
| 7 | Initiatives de renforcement de capacités pour la transparence climatique (IRCT) ou Capacity building Initiatives for transparency (CBIT) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyse du cadre institutionnel et réglementaire et des lacunes en lien avec le MRV ◆ Mise en place du système MRV au plan national (mise en synergie des différentes initiatives MRV notamment celles prévues dans le cadre du IRCT et du deuxième rapport biennal au niveau de l'ANGE et de la DE (harmonisation des méthodologies de collecte, de traitement; d'évaluation et de notification) ◆ Acquisition des équipements pour les secteurs des changements climatiques ◆ Formation des acteurs clés concernés par les CNCC. | Septembre 2020- Août 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ FEM : 1 010 267 USD ◆ Gouvernement : 300 000 USD | <p>La mise en place et la gestion du système climatique, qu'est le MRV visé devra nourrir les CDN et les rapports biennaux, à travers la mise en cohérence, la comparaison et la vérification des données et permettre au pays de mobiliser d'autres financements climatiques</p> |
| 9 | Programme Appui au REDD+-READINESS et Réhabilitation de forêts au Togo (Pro REDD) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation du 1^{er} inventaire forestier national (IFN) ◆ Documentation de bonnes pratiques pour la protection et la gestion durable des forêts ◆ Mise en œuvre d'une approche de restauration des paysages forestiers (RPF) pour le rétablissement des fonctions écologiques et productives des écosystèmes dégradés à partir de la cartographie participative ◆ Appui à la clarification des questions des droits fonciers | 07/2014 à 06 2019 (achevé) | ◆ BMZ/EKF : 5 Millions d'euros | <p>Les résultats de l'IFN et le dispositif de suivi mis en place constituent une bonne base pour une meilleure évaluation des émissions/absorption de GES en matière de forêts L'amélioration du cadre technique et institutionnel pour la mise en œuvre de la REDD+ et la réhabilitation des forêts au Togo servira au processus CDN en termes d'ambition de réduction de GES. Il en est de même, pour le rétablissement des fonctions écologiques et</p> |

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Côûts | Lien avec le NDC SP |
|----|--|---|---|---|---|
| | | | | | productives des Ecosystèmes dégradés |
| 10 | Renforcement de la résilience des communautés vulnérables, face aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Compréhension des risques de catastrophes ; ◆ Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes ; ◆ Investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ; ◆ Renforcement de l'état de préparation aux catastrophes | 2020 – 2024 (démarrage lancé en octobre 2020) | ◆ PNUD : 2 160 300 USD | Le projet contribuera à l'amélioration des capacités des institutions nationales et des communautés locales face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes. Les objectifs relatifs à une meilleure compréhension des risques de catastrophes par les acteurs locaux, au renforcement de gouvernance, des investissements et de la préparation à la réponse et au relèvement suite aux catastrophes sont des domaines d'intervention des CDN. |
| 11 | CREWS: Climate Risk & Early Warning System | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcement des services météorologiques et hydrologiques ◆ Renforcement des services de protection civile, de réduction des risques de catastrophes et de fourniture des services aux usagers finaux. | 2020 – 2024 (en cours) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ OMM : 1100000 USD ◆ BM : 1150000 USD | Le projet contribue à une meilleure adaptation aux changements climatiques |
| 12 | Projet d'appui à la lutte contre les changements climatiques au Togo (PALCC) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui à la gestion durable du domaine de l'Etat (660 ha) ; ◆ Appui à la gestion durable de 6000 ha de forêts communautaires ; ◆ Mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts et aires protégées et conservation de la biodiversité; ◆ Audit de la de la gestion des forêts et des plantations à travers les Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs (PCIV) de l'OIBT/OAB; ◆ Développement des plantations à vocation bois-énergie ; ◆ Vulgarisation des foyers et fours améliorés et systèmes de cuisson à gaz | Juillet 2017- mars 2022 (en cours) | ◆ Union européenne (UE) : 10 millions d'Euro soit 6 559 570 258 F CFA | L'atteinte des objectifs relatifs à la réduction de la vulnérabilité climatique du Togo par des mesures de préservation de la ressource forestière et des sols et d'efficacité énergétique et l'amélioration du contexte institutionnel en lien avec les CC constituent une base de développement de synergie avec le processus CDN |
| 13 | Actions réalisées ou programmées par l'AT2ER | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Distribution de 40 000 kits solaires aux ménages vulnérables ◆ Prévision de construction de 317 minicentrales solaires ◆ Construction de centrales de grande puissance solaire photovoltaïque à partir de 30 MW à Sokodé, Kara, Mango, Dapango et Blitta (celui de Blitta de 50 MW est en construction sur financement de IRENA ◆ Aménagement de sites hydroélectriques à Tététou, | 2017-2030 (en cours) | ◆ IRENA (pour la centrale de Blitta) | Tous ces domaines d'intervention pilotés par l'AT2ER, basés sur l'énergie solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité, en remplacement de l'énergie fossile, participeront à l'amélioration de l'ambition du Togo à contribuer à l'effort mondial de réduction des GES |

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Côûts | Lien avec le NDC SP |
|----|---|--|--|---|--|
| | | Sarakawa et Titira (les sites potentiels sont en études) | | | |
| 14 | Projet CIZO d'électrification rurale | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Electrification de 300 000 ménages n'ayant pas accès au réseau classique à base kits solaires en partenariat public-privé (PPP) avec subvention de l'Etat dont 40 000 kits déjà fournis ◆ Mise en place de plateforme nationale "Pay as you go" de gestion des kits solaires ◆ Création d'académie solaire en charge de former et de certifier des installations et techniciens ◆ Mise en place d'une subvention en faveur des ménages ruraux défavorisés | 2017-2021 (en cours) | ◆ Partenariat public privé (PPP) | Tous ces domaines d'intervention pilotés par l'AT2ER, basés sur l'énergie solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité, en remplacement de l'énergie fossile, participeront à l'amélioration de l'ambition du Togo à contribuer à l'effort mondial de réduction des GES |
| 15 | Projet d'appui au volet social de Cizo d'électrification rurale au Togo | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etudes techniques terminées ◆ Equipements à base solaire de petits exploitants agricoles en 600 pompes d'irrigation solaire, ◆ Electrification de 314 centres de santé et équipement de 122 centres de santé en chauffe-eau solaire ◆ Installation de 400 adductions d'eau et construction de 10 mini-centrales solaires ◆ Activités de renforcement institutionnel et sensibilisation du public ◆ Activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques et à la gestion durable des terres ◆ Elaboration de SAP, suivi environnemental et connaissances | 2020-2025 | ◆ BAD | Tous ces domaines d'intervention pilotés par l'AT2ER, basés sur l'énergie solaire photovoltaïque et l'hydroélectricité, en remplacement de l'énergie fossile, participeront à l'amélioration de l'ambition du Togo à contribuer à l'effort mondial de réduction des GES |
| 16 | Projet de renforcement du rôle de conservation du système national de aires protégées au Togo (PRAPT) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Elaboration de la stratégie de gestion des aires protégées (AP) ◆ Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du parc Fazao-Malfakassa ◆ Test du dispositif de suivi écologique ◆ Réalisation d'infra-structures socio-économiques autour des AP prioritaires | 2013-2018 (Cloturé) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ FEM: 122 200 \$ ◆ PNUD:500 000 \$ ◆ UEMOA : 500 000 \$ ◆ Gouvernement togolais: 450 000 \$ | Renforcement du système de gestion des aires protégées du Togo afin d'améliorer leur contribution à la conservation de la biodiversité grâce aux approches effectives de réhabilitation est en corrélation positive avec le processus CDN |
| 17 | Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA – ResIP) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Lutte contre l'érosion côtière, la pollution et les inondations ◆ Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et outils de gestion des forêts communautaires, et sacrées, des zones humides dans la zone côtière ◆ Mise en place d'une MRV zone côtière ◆ Restauration des écosystèmes | Janvier 2018-31 décembre 2023 (en cours) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Total : 55,532 millions USD dont : ◆ IDA : 45 millions USD ◆ FEM : 7,532 millions USD US ◆ ETAT : 3 millions USD | La contribution de ce projet à l'amélioration de la résilience et des moyens d'existence des communautés des zones côtières et à la réduction des risques côtiers constitue des réponses d'adaptation en lien avec les activités des CDN. Le MRV sectoriel qui sera élaboré alimentera le MRV national, qui constitue un dispositif capital de suivi |

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Coûts | Lien avec le NDC SP |
|----|---|--|--------------------------|--|---|
| | | | | | et d'information pour les CDN |
| 18 | Projet de gestion intégrée des terres et des catastrophes (PGICT) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Activités de renforcement institutionnel et sensibilisation du public ◆ Activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques et à la gestion durable des terres ; ◆ Elaboration du système d'alerte précoce, de suivi environnemental et gestion de connaissances | Juillet 2012 à juin 2017 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Montant : 16,948 millions de dollars dont : ◆ GFDRR/UE (7 290,000 \$EU) ◆ FEM (5 453 704 \$EU) ◆ FPMA (3 703 704 \$EU) ◆ Terrafrica (500,000 \$EU) | L'objectif assigné au projet qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et les systèmes nationaux de gestion des catastrophes à prévenir et gérer les risques d'inondation et de dégradation des terres dans des zones rurales et urbaines ciblées est en cohérence avec les problématiques et défis relatifs aux CDN |
| 19 | Programme de micro financement du fonds pour l'environnement mondial (Micro. FEM) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui des communautés vulnérables à la mise en œuvre des actions de gestion durable des terres et des forêts ◆ Appui en renforcement des capacités d'adaptation des communautés aux effets des changements climatiques dues à la déforestation | 2015-2017 | ◆ FEM: 0,30 millions USD | Le renforcement de la résilience des communautés vulnérables à travers le financement des actions communautaires d'adaptation en gestion durable des terres et des forêts est en synergie avec les CDN |
| 20 | Projet d'Appui à la formulation et à la mise en œuvre du programme national de reboisement (PNR) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Définition de la vision et de la stratégie de reboisement ◆ Evaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale | Mars 2015 à 2016 | ◆ FAO : 0,316 millions USD | Sa mise en œuvre participera à l'amélioration de l'ambition du pays en matière de réduction des émissions |
| 21 | Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo» dit « SIG » | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Procédures de génération des systèmes d'informations géospatiales sur les massifs forestiers | Mai 2013 à mai 2016 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ OIBT : 0,346 millions USD ◆ Togo : 0,216 millions USD | Son objectif visant à contribuer à l'optimisation du potentiel forestier et à l'aménagement durable du domaine forestier du Togo, ainsi que celui concernant l'amélioration de la gestion des informations géospatiales des massifs forestiers au Togo sont en synergie avec les domaines d'intervention des CDN |
| 22 | Projet National de Promotion d'Entreprenariat Rural (PNPER) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le projet appuie les porteurs de projets entrepreneuriaux en : <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de capacités, - octroi de financement - suivide la mise en oeuvre ◆ Stratégie de développement de l'entreprenariat rural et de l'emploi décent autour des formations forestières ◆ Mise en place de guides de bonnes pratiques préservant | Mai 2014 à juin 2020 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Total : 19,2 milliards F CFA dont ◆ Prêts FIDA (5 242,5 millions de FCFA ; ◆ Don FIDA : 10 484,9 millions de FCFA, | La mise en place de guides de bonnes pratiques préservant l'environnement et assurant la sécurité de l'entrepreneur est entre autres en lien avec les CDN |

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Côûts | Lien avec le NDC SP |
|----|---|---|---------------------------------|---|---|
| | | l'environnement et assurant la sécurité de l'entrepreneur | | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Promoteurs (915,4 millions de FCFA) ◆ Etat (1 856,8 millions FCFA) ◆ Gap à rechercher : 1 726,5 millions FCFA | |
| 23 | Projet de développement rural intégré de la plaine de Mò (PDRI-Mò) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Structuration des organisations villageoises ◆ Développement durable de l'agriculture ◆ Travaux d'infrastructures rurales ◆ Mesures environnementales et sociales | 17 juillet 2011-31 octobre 2019 | Total : 13,171 milliards FCFA dont : BOAD : 6,5 milliards (49%) BID : 5,27 milliards (40%) ; Gvt : 0,79 milliard (6%) et Bénéficiaires : 0,61 milliard soit 5% | Les activités en lien avec les CDN sont les suivantes : ---Création et gestion des forêts communautaires - Reboisements - Formation et équipements de brigades communautaires - Modernisation de la carbonisation - Promotion des foyers améliorés, de l'apiculture et du petit élevage de gibier |
| 24 | Projet de développement des agropôles au Togo | | 2018-2022 | Total : 63 998,4 millions de FCFA dont Gvt (6 000) ; FAD (15 942) ; FVC (16 597) Fonds coréen (9 583) ; Soutien privé (9 259,2) et Bénéf/PME/ Banque (6 617,2) | Les actions en lien avec les CDN sont les suivantes : - Option aménagement du terroir et reboisement - Actions de protection des berges du fleuve principal de la région de la Kara - Valorisation des déchets en vue de la production du compost et d'énergie au profit des ménages - Conception et mise en œuvre des plans d'actions pour la gestion des aires protégées |
| 25 | Projet d'aménagement urbain au Togo, phase II : Drainage de la ville de Lomé/Aménagement du 4ème lac et assainissement des quartiers environnants | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement urbain des populations bénéficiaires et réduction durablement des risques d'inondation. ◆ Réhabilitation du quatrième lac qui contribuera à offrir un bassin tampon de stockage des eaux de ruissèlement pendant les épisodes pluvieux des zones ciblées de la commune de Lomé | 2013-2020 | UE : 48 473 millions USD | Le renforcement de la résilience des communautés et la réduction des risques de catastrophes constituent des actions d'adaptation à prendre en compte dans les CDN |
| 26 | Programme d'amélioration du cadre de vie (PACV) Togo | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Infrastructures et équipements socio-économiques de base ◆ Environnement et développement durable | 2021-2025 | Union Européenne (UE) : 67 737 millions de FCFA | L'un des objectifs relatifs à la préservation de l'environnement dans un contexte de changements climatiques et les activités |

| N° | Programme/Projet | Domaines d'intervention/composantes | Etat de mise en œuvre | Sources de financement/Coûts | Lien avec le NDC SP |
|----|---|--|------------------------------|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Gestion du programme et renforcement de capacités | | | qui en découlent sont en cohérence avec les CDN |
| 27 | TOGOLAB : Développement des capacités de recherche et démonstration de technologies pour l'utilisation des potentiels de la biomasse au Togo. | <p>Utilisation d'une énergie durable à base de la biomasse au Togo :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Construction et mise en service d'un laboratoire pilote de démonstration des technologies innovantes de production de biogaz ; ◆ Développement d'une technologie de cuisson avancée et à faible coût (foyers améliorés avec des matériaux à efficacité énergétique) en utilisant la biomasse disponible ; et ◆ Recherche-formation et renforcement des capacités des acteurs et des professionnels de la sous-région ouest-africaine. | Avril 2020 à 2024 | <p>BMBF : Ministère Fédéral Allemand de l'Education et de la Recherche</p> <p>1 648299 d'euro</p> | <p>Evaluation des gaz à effet de serre, production de biogaz, foyer à pyrolyse utilisant moins d'énergie</p> <p>Les résultats de recherche résultant de la mise en œuvre et leur capitalisation alimenteront les CDN</p> |
| 28 | WASCAL - West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use: Climate Change and Disaster Risks Management (DRP-CC&DRM) | <p>Identifier des systèmes résilients et adaptatifs d'utilisation des terres pour conserver ou restaurer les écosystèmes fonctionnels pour un développement humain durable qui préserve les ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.</p> <p>Améliorer les infrastructures de recherche sur les Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest ;</p> <p>Explorer les scénarios et options scientifiques pour développer la résilience des systèmes socio-écologiques des générations actuelles et futures ;</p> <p>Assister les décideurs dans des choix judicieux de méthodes d'utilisation des terres qui assurent les biens et services écosystémiques aux communautés locales ;</p> <p>Fournir des connaissances aux futures scientifiques et décideurs sur la problématique du changement climatique.</p> | 2012-2023 | <p>BMBF: Ministère Fédéral Allemand de l'Education et de la Recherche.</p> <p>Coût du Projet 2019 à 2023 : € 746 499</p> | Adhésion au CND ; Ratification du partenariat CND. |
| 29 | Projet d'amélioration du système d'information environnementale (PASIET) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ renforcement des capacités nationales pour la régularité et la fiabilité des statistiques environnementales en vue de mesurer le progrès réalisé dans la mise œuvre des orientations nationales, continentales et internationales ; | Novembre 2018- Décembre 2021 | BAD, GSPDD, PNUE 500 000 dollars US | Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'accord de Paris qui voudrait que Finance Climat et Développement soient alignés d'une part et d'autres part que les efforts soient mesurables, reportables et vérifiables (MRV). |

Tous ces programmes et projets contribuent au même objectif visant à impulser la mise en œuvre des CDN au Togo et offrent un cadre favorable pour une mise en œuvre réussie des composantes du projet. En effet, les activités prévues dans le cadre des initiatives ci-dessus contribueront à

accroître la disponibilité des informations climatiques, la sensibilisation au développement durable et au changement climatique, et à renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

3.4 Risques et hypothèses

Conformément aux exigences du PNUD, le Coordonnateur du projet surveillera les risques et fera un rapport, tous les trimestres, sur l'état des risques identifiés, au bureau-pays du PNUD au Togo. Le bureau pays du PNUD enregistrera les progrès dans le registre des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront considérés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5, ou à 4 et la probabilité de survenue de ce risque à 3 ou plus). Les mesures de gestion des risques critiques seront également communiquées dans le rapport annuel d'évaluation.

Tableau : risques identifiés pour le projet

| Project risks | | | | | |
|--|----------------|----------------------|---|---|-------------------|
| Description | Type | Impact & Probabilité | Mesures d'atténuation | Responsable | Etat |
| Engagement institutionnel insuffisant | Institutionnel | P = 2 I = 2 | <ul style="list-style-type: none"> Développer un leadership cohérent du MERF et des institutions clés e universitaires pour rechercher le soutien politique au plus haut niveau du Gouvernement, s'appuyant sur le fait que le renforcement du cadre institutionnel sur les changements climatiques fait partie du PND (2018-2022) ; Développer une synergie avec les autres points focaux de la DE et particulièrement avec la QCNCC ; impliquer toutes les parties prenantes dans une approche consultative inclusive et dans la prise de décision ; assurer une communication proactive autour des activités du projet ; s'appuyer sur les groupes de travail existants établis dans le cadre des activités climatiques en cours (CNCC, GCF, PNACC, CNDD, REDD+, ...) ; bénéficier des activités de sensibilisation des différents projets et de renforcement des capacités des parties prenantes. | MERF/DE ; Coordonnateur du projet | Pas de changement |
| Difficultés d'accès aux données d'activités et aux facteurs d'émission des parties prenantes | Institutionnel | P = 2 I = 3 | <ul style="list-style-type: none"> Développer une synergie avec la QCNCC, le deuxième rapport biennal, la REDD+, les laboratoires de l'Université du Togo, etc. Promouvoir la participation des principales institutions sectorielles clés et de l'Université de Lomé, ainsi que celles chargées de la statistique et de la planification du développement ; Promouvoir la participation du secteur privé ; s'appuyer sur le système d'information environnemental (SIE) existant pour faciliter l'échange et l'accès aux données; Plaider pour une approche « gagnant-gagnant » en renforçant les capacités des institutions démunies en matière de SI afin de s'assurer que leurs données sont facilement archivées et accessibles. | MERF/Division Changements climatiques de la DE Coordonnateur du projet | Pas de changement |
| Faible engagement du secteur privé | Opérationnel | P = 1 I = 2 | <ul style="list-style-type: none"> Accroître la sensibilisation du secteur privé S'appuyer sur les résultats des différentes études (énergies renouvelables, agriculture, REDD+, etc.) pour mieux tenir compte des options favorables au secteur privé | MERF/Division Changements | Pas de changement |

| | | | | | |
|-------------------|-----------------|----------------|---|---|--------------------|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la plateforme de collaboration Etat – secteur privé comme tremplin de discussions • Inclure le secteur privé dans le comité de pilotage du projet | climatique s de la DE ; Coordonna teur du projet | |
| Volonté politique | Instituti onnel | P = 2 I = 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication autour du projet • Impliquer la Présidence de la République, la Primature, le Ministère de l'Economie et des Finances dès le début du processus | MERF/Div ision Changeme nts climatique s de la DE ; Coordonna teur du projet | Pas de changem ent |
| Sanitaire | Opérati onnel | P = 4 I = 4 | <p>Le risque sanitaire lié à la pandémie due à la Covid 19 est assez critique, car ralentissant la plupart des activités notamment les ateliers de concertations, les ateliers de formation, la collecte des données pour les différentes études thématiques. Les mesures d'atténuation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer strictement les mesures barrières édictées par le Gouvernement au cours des activités menées dans le cadre du projet : • Réduire le nombre de participants aux ateliers et réunions • Conduire certaines activités en ligne • Adapter la durée de mise en œuvre du projet | MERF/Div ision Changeme nts climatique s de la DE ; Coordonna teur du projet | Pas de changem ent |

3.5 Implication des parties prenantes

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'implication de tous les acteurs de différents niveaux, tels que les institutions publiques, les entreprises du secteur privé, les collectivités territoriales, les médias, les instituts de recherche et développement (universités, centres de recherche, etc.) et la société civile. Le projet appelle à la mobilisation et à l'engagement de toutes les parties prenantes pour assurer les résultats attendus. Les parties prenantes peuvent être réparties en 2 groupes : Les groupes cibles et les groupes qui seront indirectement concernés par le projet. Le tableau ci-dessous identifie les parties prenantes, leur rôle dans le projet et la stratégie visant à garantir leur implication tout au long du projet.

Tableau : Liste des parties prenantes et leurs rôles respectifs

| Partie prenante | Rôle envisagé dans le projet | Stratégie d'implication |
|--|---|--|
| Ministère de l'environnement et des ressources forestières | Le MERF, à travers la Direction de la l'Environnement (DE) et l'ANGE, dispose d'une expérience significative dans la conception et la mise en œuvre de projets liés aux changements climatiques. Le ministère abrite également les points focaux du FEM, du FVC, de la CCNUCC, de l'EBT, des CNCC, du MDP et du CCAC. Il coordonne également les projets REDD+, PALCC, IRCT/CBIT, PASIET et WACA qui adressent des problématiques en lien avec les CC et le MRV. Les autres Directions qui seront impliquées sont l'ODEF, la Direction de la planification et la Direction des ressources forestières | La DE jouera le rôle de la Direction nationale du projet en appui à la Coordination du projet. Les différents points focaux et autres projets concernés par les changements climatiques devront participer activement aux activités du projet, en fournissant des données et une expertise pertinente aux inventaires, mesures d'atténuation, voire d'adaptation, à travers les co-bénéfices sur les émissions de GES et le MRV. Outre les points focaux, une forte synergie doit être recherchée entre les autres projets en cours, décrits ci-dessus |

| Partie prenante | Rôle envisagé dans le projet | Stratégie d'implication |
|--|---|--|
| | Le MERF présidera le comité de pilotage du projet. | |
| Comité national CDN | Il est la structure d'orientation, de supervision, de décision et d'approbation de toutes les activités qui seront conduites dans le cadre du processus CDN. Sa composition actuelle devra être revue pour une meilleure prise en compte de la dimension genre, énergie renouvelable, collectivités territoriales, secteur privé, gestion des catastrophes et réponses aux risques climatiques, économie maritime, etc. | Il pourra être coopté au sein du comité CDN, certaines structures clés, pour jouer le rôle de comité de pilotage du présent projet |
| Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de l'énergie et des mines | Ce ministère est chargé de la gestion de toutes les données énergétiques et de la planification prospective du secteur. Il a également en charge de développement des énergies renouvelables, notamment le solaire et l'hydro-électricité. | Le ministère participera activement à toutes les composantes du projet, en fournissant des données sur le secteur énergie et des mines. Il a également des données sur les énergies renouvelables, à travers l'AT2ER. Il participera également à toutes les étapes de validation. |
| Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien | En matière d'inventaire de GES, le secteur des transports est considéré comme un sous-secteur du secteur énergétique et devrait contribuer également à l'effort national d'atténuation en 2030 proposé dans les CDN par rapport à l'objectif global de réduction inconditionnelle de 11,14% et conditionnelle de 20% par rapport au BAU, soit une réduction globale de 31,14% par rapport au SAM. | Le ministère participera activement à toutes les composantes du projet, en fournissant des données sur le secteur et en participant à toutes les étapes de validation. |
| Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière | Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat est également considéré comme un sous-secteur du secteur énergétique et devrait contribuer aux efforts nationaux de résilience et d'atténuation proposés dans les CDN | Le ministère participera activement à toutes les composantes du projet, en fournissant des données sur le secteur et en participant à toutes les étapes de validation. |
| Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural | Considéré également comme le secteur clé, en termes d'adaptation et d'émission de GES au Togo, ce secteur participera à l'effort d'adaptation et d'atténuation comme indiqué dans les CDN du Togo | Le ministère participera activement à toutes les composantes du projet, en fournissant des données sur le secteur et en participant à toutes les étapes de validation. |
| Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale | Le secteur de l'industrie en tant que secteur émetteur de GES, devra également participer à l'effort national | Il fournira des informations sur le secteur |
| Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires | Ce ministère est chargé des collectivités territoriales. A travers, les 117 Maires élus, leurs adjoints et les conseillers municipaux couvrant l'ensemble du territoire, ce ministère participera activement à des activités de sensibilisation pour veiller à ce que la population et autres parties prenantes soient conscientes et engagées dans des actions climatiques. | Le ministère à travers la Direction de la décentralisation et des collectivités locales, participera activement à toutes les composantes du projet, en fournissant des données sur le secteur et en participant à toutes les étapes de validation. Il contribuera également à la sélection des projets |

| Partie prenante | Rôle envisagé dans le projet | Stratégie d'implication |
|--|---|---|
| | | pilotes et à la mise à disposition d'information et la validation des plans climat. |
| Faïtière des Communes du Togo | Elle sera le représentant des 117 communes du Togo | Elle sera impliquée dans les activités qui seront exécutées par les collectivités locales |
| Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche/Universités du Togo | Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche élabore et met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis la TCNCC, certains départements clés de l'Université de Lomé, ont été responsabilisés pour conduire certaines études dans le cadre des Communications nationales. L'UL abrite également le Centre ouest africain de service scientifique sur les changements climatiques (WASCAL) qui forme des étudiants en Master en changement climatique et sécurité humaine. | Les différents départements de l'Université de Lomé (UL), notamment l'Ecole supérieure d'agronomie (ESA), l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs (ENSI), la Faculté des lettres et sciences humaines (FLESH), la Faculté des sciences (FS) (avec ses labos de chimie atmosphérique, de botanique et de traitement des déchets) sont impliqués dans les études de la TCN et de la QCN (inventaires, scénarios climatiques, vulnérabilité, atténuation) et seront impliqués dans les études spécifiques à réaliser dans chaque composante du présent projet. |
| Ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise | Le secteur de l'eau est très vulnérable aux effets des changements climatiques. La diminution des ressources en eau, affecte entre autres la production des énergies hydroélectriques qui sont des énergies sobres en carbone | Aussi, ce ministère sera impliquée en renforçant les mesures de résilience à la conservation des ressources avec ses co-bénéfices d'atténuation sur les secteurs de la forêt, de l'énergie et de l'agriculture. |
| Le ministère du plan et de la coopération | Le Ministère du plan et de la coopération est chargé de coordonner l'élaboration des plans nationaux de développement et leur suivi et évaluation, notamment le PND. Compte tenu de ce caractère transversal, ce ministère participera aux activités liées aux résultats des composantes. | Le ministère participera activement à toutes les composantes du projet, en fournissant des données macroéconomiques et de stratégies et en participant à toutes les étapes de validation |
| Ministère de l'économie et des finances | Le Ministère de l'économie et des finances est chargé de l'élaboration du budget programme et participe activement à diverses activités liées aux changements climatiques, et à la mobilisation des financements alternatifs verts. Il sera impliqué dans les tarifications carbone. | Étant donné que le soutien au financement du climat devrait faire partie des actions climats, le ministère de l'Économie et des Finances participera aux activités du projet, surtout en ce qui concerne les composantes 2 et 3. |
| Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation | Ce ministère coordonne les politiques publiques en matière d'égalité sociale et de promotion des droits des femmes et des enfants. | Le ministère participera au projet et sera impliqué dans l'élaboration de la stratégie genre et changement climatique. |
| Ministère de la sécurité et de la protection civile | La structure de ce ministère qui sera impliquée est l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) qui intervient dans les domaines de prévention de risques de catastrophes et de vulgarisation des bonnes pratiques pour minimiser les impacts des catastrophes, dont les causes sont entre autres, les changements climatiques | L'ANPC outre, les deux projets de résilience aux CC qu'elle pilote, coordonne les activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes qui regroupe une dizaine de structures. A ce titre, elle participera aux activités du présent projet à travers la fourniture des informations. Les |

| Partie prenante | Rôle envisagé dans le projet | Stratégie d'implication |
|--|--|---|
| | | principales structures impliquées dans la plateforme sont : Compagnie électrique du Bénin (CEB), Direction des ressources forestières (DRF), Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID), Institut national de la statistique, des études économiques et de la démographie (INSEED), Direction générale de la météorologie nationale (DGMN), Direction des ressources en eau (DRE), Croix rouge togolaise (CRT), département de géographie de l'Université de Lomé (UL), Corps des sapeurs-pompiers, Centre des opérations d'urgence de la santé publique |
| Ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière | Il coordonne les politiques et stratégies dans les domaines d'économie bleue, de la pêche et de la protection côtière | Le secteur de la pêche et la zone côtière étant identifiés comme vulnérables aux effets des changements climatiques, ce ministère sera impliqué dans la conception et la mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques dans la zone côtière et au niveau des plans d'eau maritime et continentaux. Il faut noter au niveau de ce ministère que la Direction des affaires maritime (DAM) est en train d'élaborer un projet qui a pour objectif de mettre en place un réseau d'observation côtier, doté d'une ou deux bouées océanographiques et météorologiques, afin d'élargir notre système de surveillance et d'alerte environnementale et sanitaire du littoral (risque d'inondations dû à la houle, marée, ...) à l'horizon 2025. Ce système va permettre de suivre en temps réel les effets des changements climatiques dans l'environnement marin togolais et suivre la dynamique de la houle et de la marée, facteurs responsables de l'érosion du littoral |
| Conseil national du Patronat du Togo (CNPT) | Il regroupe 21 associations professionnelles du secteur privé du Togo et a pour mission d'organiser les différentes professions qui sont ses composantes et défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres et du secteur privé. Le CNPT promeut la liberté d'entreprise et l'économie de marché, exprime son avis sur toute question de nature | En tant que représentant clé du secteur privé, le CNPT sera impliqué dans les activités du projet, principalement dans les domaines en lien avec le secteur privé |

| Partie prenante | Rôle envisagé dans le projet | Stratégie d'implication |
|---|---|---|
| | économique et sociale, renforce le dialogue social avec les partenaires sociaux, le gouvernement et les partenaires au développement. | |
| Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) | Sous la tutelle du Ministère chargé de l'industrie et du commerce, la CCIT est une institution publique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. La CCIT est chargée de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services, en assurant la formation des entrepreneurs et en apportant un soutien aux entreprises. | En tant que représentant clé du secteur privé, la CCIT sera impliquée dans les activités du projet, principalement dans les domaines en lien avec le secteur privé |
| Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) | L'INSEED est chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Togo, qui sont essentielles pour l'étude des circonstances nationales, les inventaires des GES et le système MRV. | L'INSEED bénéficiera des activités de renforcement des capacités du projet et sera impliqué dans les activités liées au à la définition des indicateurs pour le PND. |
| Représentant de la société civile ONG intervenant dans les changements climatiques | Les ONG nationales et locales seront largement consultées et impliquées dans la mise en œuvre du projet. Ils joueront un rôle crucial dans la sensibilisation de la population pour assurer la durabilité du projet. | Les principales ONG seront impliquées dans les activités du projet |
| La Coordination togolaise des organisations paysannes et des producteurs agricoles (CTOP) | La CTOP défend et représente les intérêts des agriculteurs et promeut le secteur agricole togolais. Compte tenu de l'importance du secteur agricole au Togo, et du rôle de l'agriculture dans les émissions de GES, la CTOP participera aux activités du projet et aidera surtout à valider les activités relatives au secteur agricole | Acteur clé autour de la mise en œuvre d'actions en faveur du secteur agricole, elle sera impliquée dans les actions de sensibilisation. |
| Les partenaires au développement | Les partenaires techniques et financiers appuient le Togo dans la mise en œuvre de son PND et de ses CDN | Les PTF, entre autres, la Banque mondiale, la GIZ, l'Union européenne, la BAD, le FEM, l'OIBT, l'ONU Environnement, la CEDEAO, la BOAD, l'UEMOA intervenant dans le domaine des changements climatiques, au Togo, seront périodiquement informés sur l'état d'avancement du projet. Le PNUD suivra au quotidien le développement du projet et contribuera à la mise en œuvre de toutes les activités. Les autres PTF, membres du NDC Partnership auront accès aux résultats du projet par le biais du Partnership. Des opportunités de collaboration avec ces PTF seront explorées durant toute la période de mise en œuvre. |

3.6 *Coopération Sud-Sud et triangulaire*

La Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) est une nécessité pour assurer un partenariat mondial inclusif vers le développement durable. Le projet soutiendra et encouragera cette coopération à la fois pour les acteurs étatiques ou non étatiques (avec un accent particulier pour le secteur privé) à travers *les résultats 1.2, 2.1 et 2.2* pour assurer un échange efficace sur les leçons apprises et les meilleures pratiques à travers un programme d'échanges avec les pays membres de la CEDEAO et les autres pays bénéficiant du NDC Support Programme, ainsi que le partage des leçons apprises par la Plateforme de Coordination Mondiale du NDC Partnership et le site du NDC Support Programme. *Le résultat 1.1* s'efforcera de diffuser et de tirer parti des résultats du projet pour en assurer la reproduction dans d'autres pays en développement du Sud.

3.7 *Connaissance*

Des articles de presse, blogs et études de cas seront développés au cours de la mise en œuvre du projet et publiés sur le site web du NDC Support Programme et du NDC Partnership, à travers des activités programmées au niveau de la composante 1, notamment du produit 1.1.2, relatif à la conception et à la dissémination des outils de communication sur la mise en œuvre des NDC et l'activité 1.1.3 qui vise à développer et diffuser les outils de partage de connaissance autour de la mise en œuvre des CDN. Ces activités programmées portent essentiellement sur le développement et la vulgarisation d'outils de connaissance qui devraient faciliter la visibilité de la mise en œuvre des NDC.

La composante 2 qui porte sur l'intégration des changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle pour une mise en œuvre optimale des CDN, mettra à disposition des parties prenantes et bailleurs de fonds une base de données des activités répertoriées qui constitue un cadre de la planification des actions éligibles au financement climatique. Le Togo profitera aussi d'événements internationaux, régionaux et nationaux pour partager son expérience.

La composante 3 qui porte sur la révision des CDN actuelles de 2015, permettra de rehausser le niveau des ambitions du Togo.

3.8 *Durabilité et amplification*

Le renforcement des capacités est un objectif transversal dans toutes les composantes du projet, contribuant à établir une base pour la durabilité. En tant que processus continu, le renforcement des capacités est un élément fondamental qui assurera la durabilité du projet et sa réussite continue grâce à une gestion et une mise en œuvre efficaces des CDN du Togo. Les capacités institutionnelles étant renforcées, en particulier celles du MERF et de tous les autres ministères et organismes concernés par la mise en œuvre des CDN, ces organisations pourront soutenir activement et durablement les actions climatiques nationales, locales et sectorielles.

Le projet s'inscrit dans les objectifs généraux du pays relatifs à l'amélioration des arrangements institutionnels en matière de changements climatiques, de transparence, de réduction des émissions de GES et d'amélioration de la résilience. Le projet tire parti d'une base structurée à l'échelle mondiale et d'une vision nationale claire des mesures prises en relation avec les documents politiques en cours tels que le PND (2018-2022), la Stratégie nationale REDD+ 2020-2029, les CDN 2015 (l'horizon 2030 et dont le processus de révision a démarré en septembre 2020), le cadre stratégique d'investissements pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN 2018-2022), le plan d'action technologique (PAT) et le programme pays fonds vert pour le climat en mars 2018.

Le projet mettra en synergie toutes les initiatives en lien avec les CDN, afin de fournir les moyens nécessaires pour combler les lacunes et lever les barrières. Les avantages du projet devraient alors être durables à long terme en répondant aux besoins existants. Toutes les activités du projet seront mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes concernées dans un cadre institutionnalisé.

La viabilité à long terme des avantages du projet devrait être assurée par ce cadre institutionnel qui assurera la mise en œuvre d'actions concertées sur le climat.

Les leçons apprises et les bonnes pratiques tirées du projet seront partagées aux niveaux national, régional et mondial par le biais de réseaux et de forums de partage d'informations, tels que le réseau Sud-Sud de la CEDEAO sur les MRV (qui partage les avancées des pays sur les CDN), la plateforme NDC Partnership, le site web du NDC Support Programme, etc.

Accroître la sensibilisation, améliorer les compétences et introduire de nouveaux outils, méthodologies et documents stratégiques, notamment par le renforcement des capacités d'un large éventail de parties prenantes (ministères, agences, entités privées, universités, ONG, médias, collectivités territoriales, etc.) contribueront et faciliteront le potentiel du projet pour couvrir tout le territoire national à toutes les échelles. Le MERF travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, conformément aux politiques et aux engagements internationaux du pays, afin de garantir une gestion correcte et efficace de la mise en œuvre des CDN du Togo.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

Les composantes proposées par ce projet ont été identifiées par les parties prenantes, comme les maillons qui manquent à la mise en œuvre effective des CDN. Considérant les ressources financières disponibles et tous les secteurs de l'économie concernés par les CDN, il a été jugé qu'une intégration des exigences des CDN dans la planification sectorielle (*notamment les secteurs Forêt, Énergie et Agriculture*), ainsi que le renforcement de capacité des ministères sectoriels et des collectivités territoriales sont les moyens les plus efficaces pour débloquer les facteurs qui limitent la mise en œuvre et le suivi des CDN dans les secteurs clés. Cette approche a aussi l'avantage de conduire à l'appropriation des CDN par chacun des secteurs, une condition si-ne-qua-non pour leur succès.

Le manque de coordination institutionnel en particulier, a été déploré aussi bien par les bailleurs de fonds que les ministères sectoriels. C'est ce qui justifie les activités programmées au niveau du Résultats 1.2 : « La coordination et le leadership sont renforcés autour des CDN du Togo ».

En ce qui concerne l'implication du secteur privé, le premier besoin exprimé par le Patronat togolais et la Chambre de Commerce et de l'industrie du Togo (CCIT) est l'accès au financement. Les fonds alloués au présent projet ne permettent pas de répondre directement à ce besoin, mais peuvent servir de catalyseur pour débloquer la finance climatique, spécifiquement pour le secteur privé, et proposer des mesures pour encourager l'investissement privé dans la technologie sobre en carbone. Il faut cependant, signaler les actions de renforcement de capacités des acteurs du secteur privé, conduites par la Direction de l'Environnement, *à travers le projet Fonds vert pour le climat*, notamment au cours des années 2018 et 2020, qui devraient constituer un levier pour faciliter l'accès aux fonds climatiques.

Durant sa phase de mise en œuvre, le projet cherchera à collaborer et à tirer parti des acquis d'autres projets dans le but d'être plus efficace. C'est ainsi que les outils développés dans les documents et projets en cours seront exploités et capitalisés. Il s'agit notamment : (i) du plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC); (ii) du plan national d'adaptation pour le secteur de la santé (PNAS) dans le cadre du projet ProSanté, notamment la méthodologie d'estimation du coût-efficacité de l'adaptation; (iii) du Deuxième rapport biennal actualisé (DRBA), du QCNCC et du projet Initiative de renforcement de capacités pour la transparence dans le domaine climatique (IRCT) pour ce qui concerne la mise en place des MRV au niveau national; et (iv) des projets REDD+ et WACA, etc., pour ce qui concerne la mise en place des MRV sectoriels.

Il convient de noter que le présent projet fait partie du portefeuille du NDC Support Programme qui lui donne accès aux expériences et aux ressources d'autres pays du portefeuille. Des opportunités telles que celles-ci seront explorées durant la mise en œuvre du projet. L'adhésion du Togo au NDC

Partnership, lui donne aussi accès à des outils et de l'expertise qui peuvent faciliter l'exécution du projet.

Gestion du projet

Le projet sera géré selon les modalités de gouvernance et de gestion indiquées dans la section VIII. Le coordonnateur du projet sera responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet. Le Coordonnateur du projet veillera à ce que le personnel du projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de redevabilité dans le suivi et l'évaluation, et la communication des résultats du projet. Le coordonnateur du projet informera le comité de pilotage du projet, le bureau pays du PNUD et l'unité d'appui du NDC Support Programme de tout retard ou de toute difficulté durant la mise en œuvre, afin que des mesures correctives et un soutien approprié puissent être apportés.

Le coordonnateur est chargé du suivi quotidien de la mise en œuvre des activités du projet. Le coordonnateur élaborera des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel, y compris des objectifs de production annuels pour appuyer la mise en œuvre efficace du projet. Le coordonnateur de projet veillera à ce que les exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'évaluation soient remplies avec la plus grande qualité.

Le PNUD est chargé du suivi et d'évaluation du projet, tel que définies dans le POPP du PNUD. Cela implique de s'assurer que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD pendant la mise en œuvre est entreprise chaque année; que les cibles annuelles au niveau de la production sont élaborées, suivies et rapportées en utilisant les systèmes d'entreprise du PNUD; la mise à jour régulière du journal des risques d'ATLAS; et, la mise à jour du marqueur du genre du PNUD sur une base annuelle basée sur les progrès d'intégration du genre rapportés dans le Rapport annuel axé sur les résultats du PNUD. Les problèmes de qualité signalés pendant ces activités de S & E doivent être résolus par le PNUD et la coordination du projet. Les indicateurs de suivi du projet sont consignés dans le tableau ci-dessous.

³ Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet. Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet.

V.

CADRE DE RÉSULTATS³

Intitulé et numéro Atlas du projet : NDC Support Programme au Togo/ 00123492

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT ⁴ | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | Année | CIBLES (par fréquence de recueil des données) | | | MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS |
|---|--|---|--|-------|-------|---|------|-------|---|
| | | | valeur | Année | | 2020 | 2021 | 2022 | |
| Output. La communication et la gouvernance des CDN sont renforcées | 1.1 Nombre de Décrets portant organisation et fonctionnement du Comité National sur les changements climatiques signé | <i>Journal Officiel</i> | 1 arrêté interministériel mettant en place le Comité de pilotage ? CDN ; 1 arrêté ministériel sur les CC ; Un (01) arrêté interministériel sur le comité PNA ; Un (01) projet de décret sur le comité national FVC ; Un (01) arrêté interministériel sur l'Autorité de gestion des CN&RBA et CDN | 2019 | | | | 1 | <i>Revue documentaire et consultation du Journal officiel de la République Togolaise</i> <i>Risque : Pas de risque</i> |
| | 1.2 Nombre d'ateliers organisés pour une meilleure appropriation des CDN par les décideurs et le Comité National sur les CDN | <i>Rapports d'ateliers</i> | 0 | 2019 | | 3 | | | <i>Consultation des rapports</i> <i>Risque : mobilisation des décideurs peut être difficile</i> |
| | 1.3 Nombre de réunions du Comité National sur les CDN | <i>PV de réunions</i> | 0 | 2019 | 1 | 2 | 1 | | <i>Consultation des rapports</i> <i>Risque : Pas de risque</i> |
| | 1.4 Nombre de documents de stratégie de communication inclusive élaborés | <i>Document de stratégie</i> | 0 | 2019 | | 1 | | | <i>Consultation des rapports</i> <i>Risque : Pas de risque</i> |
| | 1.5: Nombre d'outils de communication sur la mise en œuvre des NDC élaborés et diffusés | <i>Document d'outils de communication</i> | 0 | 2019 | | | | 1 Kit | <i>Consultation des rapports</i> <i>Risque : pas de risque</i> |

| | | | | | | | | |
|---|--|---|---|------|-----|-------|---|---|
| | 1.6 Nombre d'outils de partage de connaissance diffusés | Document de gestion des connaissances | 0 | 2019 | | 1 Kit | | Consultation des rapports Risque : pas de risque |
| Output2. : La mise en œuvre des NDC est renforcée par l'intégration des changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle | 2.1 Nombre de documents consolidant les critères et indicateurs climatiques et sensibles au genre pour les sectoriels | Document climatique/genre | 0 | 2019 | | 1 | | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |
| | 2.2 Le nombre de stratégies sectorielles sensibles au genre et intégrant les CDN | Les documents de stratégie genre | 0 | 2019 | | 1 | | Revue documentaire Risque : pas de risque |
| | 2.3 Nombre de documents faisant l'état des lieux de la mise en œuvre des CDN depuis 2010 | Rapport d'état des lieux | 0 | 2019 | | 1 | | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |
| | 2.4 Nombre de documents de planification ayant intégré les CDN | Documents de planification sectoriels | 0 | 2019 | | 3 | | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |
| Output3. : Les CDN initiales sont révisées. | Nombre de consultations des parties prenantes et de diagnostic institutionnel réalisés aux niveaux national, régionaux et locaux | Rapport de consultation et de diagnostic institutionnel | 0 | 2019 | kit | kit | | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |
| | Nombre de politiques et mesures alignées aux CDN et sensibles au genre révisées | Documents de politiques révisées | 0 | 2019 | | 4 | 2 | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |
| | Nombre de nouveaux secteurs et gaz intégrés dans les CDN révisées incluant une amélioration des ambitions du Togo | Document CDN révisé | 0 | 2019 | | 3 | | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |
| | Document CDN révisé avec l'estimation des coûts des options, adopté et soumis à la CCNUCC | Document CDN révisé | 0 | 2019 | | 1 | | Consultation des rapports Risque : Pas de risque |

* Il conviendra éventuellement de vérifier les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : [NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | partenaires éventuels | Coût éventuel |
|---|--|---|---|--|--|
| Suivre les progrès vers les résultats | Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus. | Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur. | Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus. | Unité de gestion du projet (UGP) et le bureau pays du PNUD | Inclus dans le coût de gestion du projet |
| Suivre et gérer les risques | Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers. | Trimestrielle | La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises. | UGP et le bureau pays du PNUD | Inclus dans le coût de gestion du projet |
| Apprendre | Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet. | Semestrielle | L'équipe du projet dégage les leçons apprises et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion. | UGP/DE | Inclus dans le coût de gestion du projet |
| Assurance qualité du projet | La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet. | Annuelle | La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet. | UGP, DE et le bureau pays du PNUD | Inclus dans le coût de gestion du projet |
| Revoir et Prendre des mesures correctives | Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions. | Semestrielle | Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives. | UGP et le bureau pays du PNUD | Inclus dans le coût de gestion du projet |

| | | | | | |
|---|--|--|---|-------------------------------|--|
| Rapport du projet | Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée. | Annuelle et à la fin du projet (rapport final) | | | Inclus dans le coût de gestion du projet |
| Revue du projet (comité de pilotage) | Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés. | Semestrielle | Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence. | UGP et le bureau pays du PNUD | Inclus dans le coût de gestion du projet |

Plan d'évaluation⁵

| Titre de l'évaluation | Partenaires (éventuels) | Produit associé du plan stratégique | Effet du PNUAD/DPP | Date d'achèvement prévue | Parties prenantes clés de l'évaluation | Coût et source du financement |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| Evaluation finale | BOAD | | | Juillet 2022 | Direction de l'Environnement, PNUD, Comité de pilotage | BMU |

⁵ Facultatif, selon les besoins

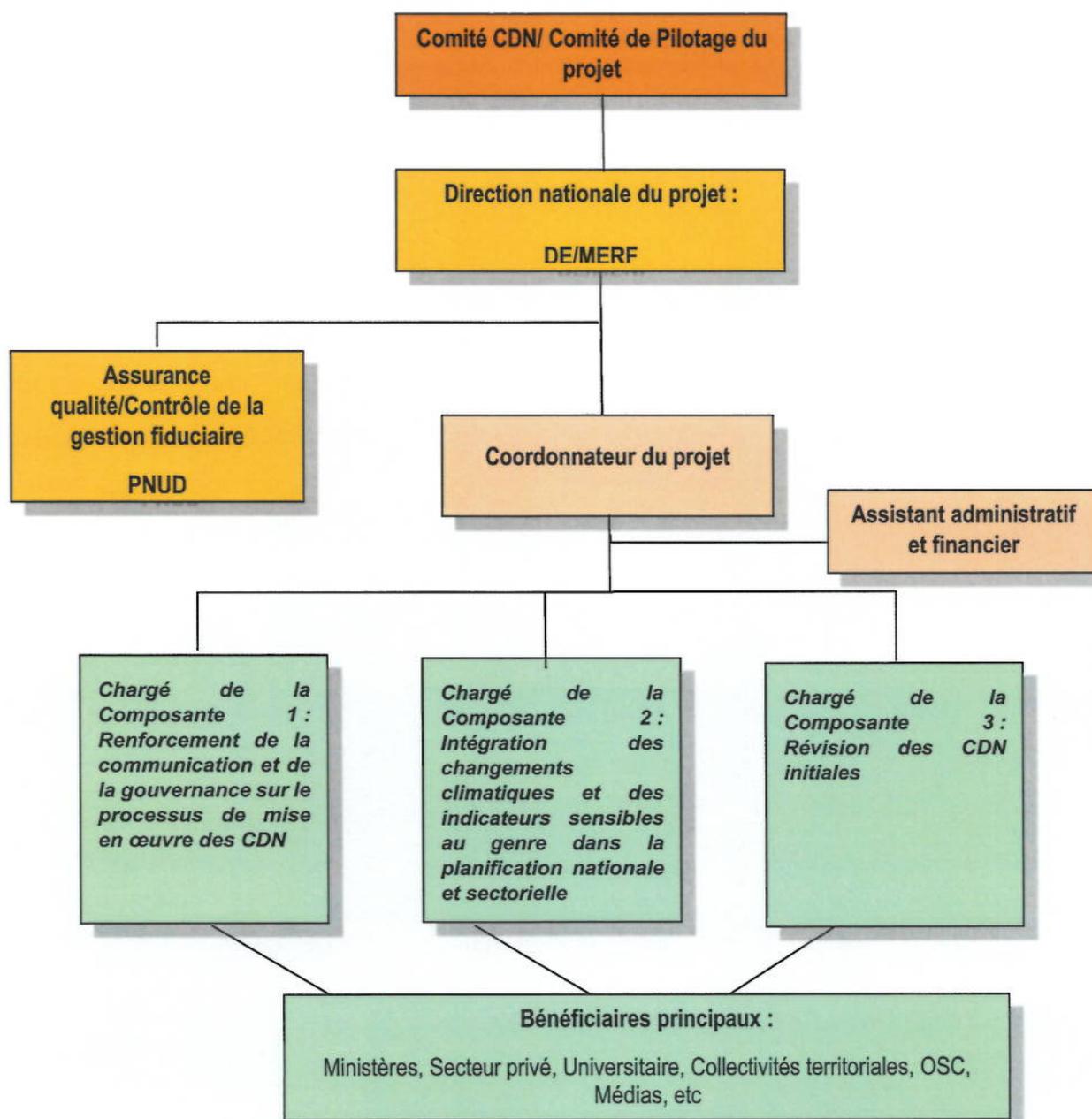
| EXPECTED OUTPUTS And baseline, indicators including annual targets | PLANNED ACTIVITIES List activity results and associated actions | TIMEFRAME | | | | | | | | | | PLANNED BUDGET | | | | | | |
|---|---|-----------|----|------|----|----|----|----|-------------|------|------|-----------------------|-----------------------|--------|--|--|--|--------|
| | | 2020 | | 2021 | | | | | 2022 | | | Fundin g Source | Budget Description | Amount | | | | |
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 | T6 | T7 | T8+ juil | 2020 | 2021 | | | 2022 | | | | |
| RESPON SIBLE PARTY | | | | | | | | | | | | 2020 | 2021 | 2022 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Indicateur : 2.3 Nombre de documents faisant l'état des lieux de la mise en œuvre des CDN depuis 2010 Baseline: 0 Targets : 3 | Activité 2.4 : Appuyer l'intégration des CDN dans la planification des secteurs de l'Energie, l'Agriculture et la foresterie, y compris la formation des parties prenantes | | | | | | | | | | | | | | | | | 61000 |
| Output 3.1 : Les CDN initiales sont révisées. Indicateur 3.1 : Nombre de consultations des parties prenantes et de diagnostic institutionnels réalisés | Activité 3.1 : Organiser des rencontres des différents acteurs sectoriels au niveau national, régional et local pour partager la vision des CDN et leur appropriation par les acteurs clé | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 000 |
| | Activité 3.2 : Faire le diagnostic des capacités aux niveaux institutionnel, juridique et politique de la mise en œuvre des CDN | | | | | | | | | | | | | | | | | 4000 |
| Indicateur 3.2 : Nombre de politiques et mesures révisées et alignées aux CDN et sensibles au genre Baseline: 0 Targets : 4 | Activité 3.3 : Former les acteurs sectoriels sur l'outil SCAN (SDG Climate Action Nexus – un outil permettant de visualiser les liens entre l'action climatique et la réalisation des ODD) et sur l'alignement de leurs priorités dans le PND avec ceux des CDN, des ODD et de la vision 2030 | | | | | | | | | | | | | | | | | 15 000 |
| | Activité 3.4 : Faire l'état des lieux de la mise en œuvre des CDN | | | | | | | | | | | | | | | | | 7 500 |
| | Activité 3.5 : Réaliser un diagnostic genre (dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de l'énergie, de la foresterie) et proposer l'intégration du genre dans les CDN révisés du Togo | | | | | | | | | | | | | | | | | 40 000 |

| EXPECTED OUTPUTS And baseline, indicators including annual targets | PLANNED ACTIVITIES List activity results and associated actions | TIMEFRAME | | | | | | | PLANNED BUDGET | | | | | |
|--|--|-----------|----|----|------|----|----|--------------|----------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---------|---------|
| | | 2020 | | | 2021 | | | | 2022 | | Amount | | | |
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 | T6 | T7 | T8+ juil | RESPON SIBLE PARTY | Fundin g Source | Budget Description | 2020 | 2021 |
| l'estimation des coûts des options Baseline: 0 Targets : 1 | Activité 3.13 : Elaborer le document de la CDN révisée | | | | | | | | DE 010111 | CP | Consultants nationaux | 10 000 | 10 000 | |
| | Activité 3.14 : Présenter les CDN révisés à la COP | | | | | | | | DE 010111 | CP | DE | | 10 000 | |
| Sous-total BMU/NDC SP | | | | | | | | | | | | 4 000 | 298 000 | 74 000 |
| Sous-total Climate Promise (CP) | | | | | | | | | | | | 19 000 | 196 000 | |
| Sous-total 4th NC | | | | | | | | | | | | 11 500 | 20 000 | |
| Gestion de projet | Elaboration du Document de projet d'appui aux CDN du Togo | | | | | | | | DE 010111 | BMU/ NDC SP | Consultant national | 5 000 | 0 | 0 |
| | EVALUATION | | | | | | | | DE 010111 | BMU | Consultant national | 0 | 15 000 | |
| | Communication and visibility | | | | | | | | DE 010111 | BMU | Consultant national | 2 500 | 5 000 | 2 500 |
| | NDC Partnership facilitation | | | | | | | | DE 010111 | BMU | Consultant national | 2 500 | 5 000 | 2 500 |
| | DPC PNUD | | | | | | | | DE 010111 | BMU | | 3 000 | 6 000 | 3 000 |
| | Coordination et gestion du projet | | | | | | | | DE 010111 | BMU | | 18 000 | 36 000 | 18 000 |
| General Management Support | | | | | | | | DE 010111 | BMU | | 20 000 | 20 000 | | |
| Sous total Gestion du projet (BMU/NDC SP) | | | | | | | | | | | | 51 000 | 87 000 | 26 000 |
| Total (BMU/NDC SP) Activités et gestion de projet | | | | | | | | | | | | 55 000 | 385 000 | 100 000 |
| Total Climate Promise (CP) | | | | | | | | | | | | | 540 000 | |
| Total 4th NC | | | | | | | | | | | | | 215 000 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | | | | | | | | 85 500 | 601 000 | 100 000 |
| | | | | | | | | | | | | | 786 500 | |

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le projet sera exécuté conformément aux procédures de Modalité Nationale de Mise en œuvre (NIM) du PNUD, dans le cadre des directives du NIM approuvées par le PNUD et le Gouvernement togolais. Le PNUD assurera l'assurance qualité et la gestion fiduciaire (gestion financière et comptable, passation des marchés) tout au long du projet.

Le partenaire d'exécution de ce projet est le MERF par le biais de la Direction de l'Environnement. Le partenaire d'exécution est responsable de la gestion de ce projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du projet, la réalisation des résultats du projet et l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le MERF sera appuyé par le bureau pays du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base et au document de programme pays du PNUD. De façon schématisée, ci-dessous la structure organisationnelle de gouvernance du projet qui est cohérente avec le Programme Environnement et Mobilité Verte (P36) du gouvernement :



Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet :

♦ Le Comité de Pilotage (CP)

Dans l'attente de la signature d'un nouvel arrêté ou décret, le comité de pilotage du projet sera constitué des membres du Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre des CDN, tels que consignés dans l'arrêté interministériel 0120/MERF/MEF/MPD⁸, signé des ministres chargés de l'Environnement, de l'Economie et du Plan, auxquels seront ajoutées d'autres institutions importantes, qui ne figurent pas dans ledit arrêté. L'étude prévue dans le cadre de ce projet relative à la proposition d'une structure de coordination appropriée pour la mise en œuvre des CDN, devra permettre de mettre en place un arrangement institutionnel de gouvernance plus approprié.

Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du CP du projet doivent être prises en cohérence avec les normes qui garantissent la gestion axée sur le développement des résultats, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence nationale et internationale efficace. Si un consensus ne peut être obtenu au sein du CP du projet, la décision finale incombe au Responsable Programme du PNUD.

Le Comité de Pilotage se réunira au moins deux fois par an ou au besoin. *Son mandat figure à l'annexe 5.* Ses rôles et responsabilités sont : approuver les orientations générales pour la mise en œuvre du projet ; approuver le plan de travail annuel ; surveiller et évaluer la performance du projet en termes de résultats et de décaissements financiers ; suivre l'évolution des activités ; examiner et valider les rapports d'étape, les rapports finaux et les résultats ; recommander des actions et des activités qui répondent aux besoins et à la politique ; coordonner les relations interinstitutionnelles dans le cadre du projet et aider à éliminer toute difficulté pouvant survenir dans sa mise en œuvre ; développer et approuver une stratégie de sortie et de capitalisation des acquis au cours du semestre précédent la clôture du projet.

Les responsabilités spécifiques du Comité de Pilotage vis-à-vis des bénéficiaires du projet sont : prioriser les avis des bénéficiaires sur les décisions du Comité de Pilotage concernant l'application des recommandations sur les modifications proposées ; veiller à ce que les spécifications des besoins des bénéficiaires soient exactes, complètes et non ambiguës ; surveiller la mise en œuvre des activités à toutes les étapes afin de s'assurer qu'elles répondent effectivement aux besoins des bénéficiaires et progressent vers cet objectif précis ; évaluer l'impact des changements potentiels du point de vue des bénéficiaires ; surveiller fréquemment les risques pour les bénéficiaires du projet.

Le Comité de Pilotage du projet est composé de structures étatiques clés, du secteur privé, de collectivités territoriales, co-présidé par le MERF et le PNUD. Le Coordonnateur du projet jouera le rôle de Secrétaire-rapporteur. Sa composition est la suivante :

- (i) Pour ce qui concerne le comité CDN actuel, il s'agit des représentants ci-après, conformément à l'arrêté sus-indiqué : de la Présidence de la République; de la Primature; du ministère de l'Environnement et des ressources forestières (Secrétariat Général, Direction de l'Environnement, Direction des ressources forestières, Direction Générale de l'office de développement et d'exploitation des forêts, Direction des études et de planification, ANGE); des ministères chargés de

⁸ Il existe également un Arrêté portant création de l'Autorité nationale de coordination du processus de l'élaboration des Communications nationales sur les changements climatiques (CNCCC), des rapports biennaux actualisés sur les changements climatiques (RBA) et des Contributions déterminées au niveau national (CDN), signé le 6 novembre 2018, mais qui selon la DE, n'est pas appliqué. Il est à noter que le sous comité CDN ne comporte pas également certaines institutions clés.

l'Energie, de l'Economie et des finances, de la planification du développement, y compris le Secrétariat du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), des Infrastructures et transports, de la Direction générale de la météorologie, de l'Industrie, de l'Urbanisme et du cadre de vie, de l'Agriculture et de l'Elevage, du Conseil national du Patronat et des OSC intervenant dans le domaine des changements climatiques;

- (ii) *Pour ce qui concerne les autres structures clés à coopter dans le comité et qui ne figurent pas dans l'arrêté, on peut noter : les ministères chargés de la promotion du Genre; de la Protection civile/Agence nationale de protection civile (ANPC), des Collectivités territoriales, de l'Economie maritime et de la Protection de la côte, l'Université de Lomé, l'AT2ER, le District Autonome du Grand Lomé, la CCIT, la CTOP et les points focaux nationaux du NDC Partnership).*

◆ **Le PNUD, agence d'exécution**

Le PNUD est l'agence d'exécution pour le projet. Le bureau pays du PNUD veillera à ce que les fonds du NDC Support Programme soient décaissés et administrés conformément aux normes fiduciaires du PNUD et en accord avec l'objectif du projet. Le bureau pays du PNUD et l'Unité d'Appui du NDC Support Programme surveilleront la mise en œuvre du projet et la réalisation des résultats et produits du projet, fourniront des orientations générales et des recommandations pour améliorer la performance du projet et favoriseront l'échange d'expériences et de leçons tirées de leur expertise mondiale.

À la demande du MERF, le bureau pays du PNUD fournira les services d'appui suivants pour la mise en œuvre du projet : (i) paiements, décaissements et autres transactions financières ; (ii) recrutement de personnel spécifique, du personnel de projet et des consultants ; (iii) l'achat de biens et services, y compris leur élimination ; (iv) organisation d'activités de formation, de conférences, d'ateliers et de bourses d'études ; (v) autorisations de voyage, billetteries des autorisations gouvernementales et organisation pratique des voyages . Le bureau pays du PNUD recouvrera les coûts directs - encourus pour fournir ces services - conformément à la liste de prix universels du PNUD.

◆ **Unité de Gestion du Projet (UGP)**

Le projet sera opérationnalisé au bureau de la Direction de l'Environnement (DE) du MERF (Unité de Gestion du Projet) où sont hébergés d'autres projets liés aux changements climatiques mentionnés ci-dessus, et des services communs (sécurité, éclairage, toilettes, nettoyage) seront partagés avec les initiatives en cours. La DE a en charge de veiller et coordonner la mise en œuvre des CDN du Togo, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

L'UGP sera supervisée par un **Directeur national de Projet** qui sera le Directeur de l'Environnement.

Le **Coordonnateur du projet** dirigera le projet au quotidien pour le compte du partenaire d'exécution, dans les limites des contraintes fixées par le Comité de Pilotage. Le **Coordonnateur du projet**, avec une expertise et des expériences qualifiées, sera mandaté pour mener à bien la gestion du projet. Sa fonction prendra fin lorsque le rapport final d'évaluation du projet et les autres documents requis par le PNUD auront été achevés et soumis au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du projet).

Un **Assistant Administratif et Financier** au projet sera également recruté, à temps plein, pour aider le Coordonnateur dans ses tâches, et assurer la gestion administrative et financière quotidienne du projet.

◆ **Contrôle qualité / Assurance qualité**

Le PNUD jouera un rôle de supervision générale des procédures et d'assurance qualité à tous les niveaux (techniques et financiers). Ceci impliquera le personnel du PNUD issu de son bureau pays et de son siège. L'assurance qualité du projet doit être totalement indépendante de la fonction de gestion du projet. Le rôle de l'assurance qualité appuie le Comité de pilotage du projet et l'unité de gestion du projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de surveillance du projet. Ce rôle garantit que les étapes clés de la gestion du projet seront assurées et achevées.

La fonction d'assurance qualité / contrôle qualité du projet est une responsabilité déléguée par le Comité de Pilotage (CP) au bureau pays du PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet, et le soutiendra en lui fournissant le réseau d'expertises des Nations Unies.

Le PNUD établira et communiquera les rapports explicatifs et financiers, conformément à ses rapports sur les politiques et procédures, ainsi que dans ses directives opérationnelles. De plus, le PNUD, dans sa fonction d'assurance qualité du projet, devra alimenter les outils de suivi requis par le système Atlas, notamment :

- saisie des informations contenues dans le rapport trimestriel présenté par l'UGP/DE dans Atlas à la fin de chaque trimestre ;
- mise à jour des risques liés et problèmes rencontrés dans Atlas à la fin de chaque trimestre, sur la base des informations provenant du rapport trimestriel soumis par l'UGP/DE ;
- sur la base des informations saisies dans Atlas, un rapport trimestriel d'Atlas sera soumis au CP ;
- le plan de suivi sera mis à jour régulièrement dans Atlas pour enregistrer les actions de suivi majeur.

◆ **Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les livrables du projet et la divulgation d'informations :**

Afin de reconnaître le NDC SP, le NDC Partnership et leurs donateurs, les logos du programme fournis par le PNUD apparaîtront sur tout le matériel promotionnel comme les publications développées par le projet et le matériel du projet. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD⁹.

IX. CADRE JURIDIQUE

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Togo et le PNUD, signé, le 02 mai 1977. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

En outre, le PNUD bureau du Togo a défini, de commun accord avec le Gouvernement, les priorités et secteurs d'appui dans un document de coopération appelé CPD (Country Program Document ou Programme Pays, en français). Ce document, signé en 2019 par les deux parties, couvre un cycle programmatique 2019 – 2023.

⁹ See http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

Les CPD contribuent à la mise en œuvre des effets suivants de l'UNDAF/CP (2019-2023) de l'Équipe Pays : 1) D'ici 2023, les populations des zones vulnérables ont une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables. 2) Les institutions nationales ont accru leurs capacités à formuler, mettre en œuvre et mobiliser des ressources pour la gestion des déchets, les plans et les politiques de développement sectoriel sensibles au genre et intégrant les changements climatiques et les risques de catastrophes

Le présent projet sera réalisé par la Direction de l'Environnement du MERF (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du NDC SP reçus en vertu du Document de projet ne soit utilisé pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de Sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de

responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. *Option 3* : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par

fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport sur l'assurance qualité du projet

Annexe 2 : Modèle d'Examen préalable social et environnemental [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. (N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).

Le modèle renseigné, qui constitue le rapport d'examen social et environnemental, doit être joint en annexe au descriptif de projet.

Informations sur le projet

| Informations sur le projet | |
|--|-------------------------------|
| 1. Titre du projet | NDC Support Programme au Togo |
| 2. Numéro de projet | 00123492 |
| 3. Emplacement (international/région/pays) | Togo/national |

Partie A. Intégration des principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux des NES afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme

Le projet reposera sur une approche participative et le principe de redevabilité, en intégrant dans le processus de mise en œuvre des activités et l'obtention des résultats sur la base des indicateurs objectivement vérifiables. L'ensemble des parties prenantes, du secteur public au secteur privé ou de la société civile, des faïtière des communautés de base, ainsi que des secteurs prioritaires visés que sont l'Énergie, l'Agriculture et la Forêt seront consultés et impliqués à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du projet. Grâce à cette approche inclusive, des réunions et des ateliers seront organisés pour permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs opinions, afin de concevoir les instruments de mise en œuvre de manière concertée et qui tiennent compte des leurs besoins et des défis majeurs climatiques à lever.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Conscient que les femmes togolaises, du fait de leur activités et faibles niveaux d'accès aux ressources productives sont les plus impactées par les effets des changements climatiques, de même qu'elles contribuent aux émissions de GES, le projet dans sa conception accorde une importance à l'égalité des

sexes, en privilégiant l'intégration d'une dimension sexospécifique et la ventilation du nombre de bénéficiaires directs par sexe. Cette dimension de sensibilité au genre a été intégrée comme indicateurs de suivi dans le cadre de résultats du projet. En outre, les activités programmées ont tenu compte des besoins spécifiques des femmes par rapport aux hommes en lien avec les objectifs des CDN et de lutte contre les changements climatiques. De plus, le Résultat 2.1 au niveau de la composante 2 du projet a été consacré à l'élaboration d'outils et de critères d'évaluation sensible au genre en lien avec les ODD et le PND et qui seront appliqués dans le processus d'intégration des CDN dans les documents de planification du Togo, notamment pour les trois secteurs prioritaires identifiés, que sont ceux de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt. Dans cette perspective, le projet collaborera avec le ministère de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, pour veiller à l'effectivité de la prise en compte de la dimension de genre à différents niveaux.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale

Il s'agit d'un projet dont les activités de renforcement de capacités inscrites, constituent des préalables à la promotion d'un développement sobre en carbone, qui est l'objectif visé par les CDN du Togo. La durabilité environnementale est donc au cœur des objectifs du projet. En renforçant les capacités institutionnelles, techniques, organisationnelles et politiques, on s'assure ainsi de tous les moyens nécessaires pour assurer une mise en œuvre effective et efficace des CDN au Togo, conformément aux objectifs de développement durable, du PND 2018-2022 et de la feuille de route gouvernementale 2020-2025..

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?

Remarque : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'Annexe 1 – Liste de contrôle de l'examen préalable des risques (sur la base de toute réponse « Oui »). Si aucun risque n'a été identifié dans l'Annexe 1 alors notez « Aucun risque identifié » et passez à la Question 4 et sélectionnez « Risque faible ». Les Questions 5 et 6 sont facultatives pour les Projets à faible risque.

QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ?

Remarque : répondez aux questions 4 et 5 avant de passer à la question 6.

QUESTION 6 : Quelles évaluation sociale et environnementale et mesures de gestion ont été mises en œuvre et/ou sont requises pour les projets à risque modéré ou à haut risque ?

| <i>Description des risques</i> | <i>Impact et probabilité (1-5)</i> | <i>Ampleur (Faible/Modérée/Grande)</i> | <i>Commentaires</i> | <i>Description de l'évaluation et des mesures de gestion telles que mentionnées dans la conception du projet. Si aucune EIES ou ESES n'est requise, l'évaluation doit prendre en compte tous</i> |
|--------------------------------|------------------------------------|--|---------------------|--|
| | | | | |

| | | | <i>les risques et impact potentiels.</i> |
|--|-------------------------------------|---|--|
| Aucun risqué envisagé | | | |
| QUESTION 4 : Quelle est la classification globale de risques du projet ? | | | |
| Cochez la case qui s'applique ci-dessous. | | Commentaires | |
| <i>Faible risque</i> | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon la liste de contrôle pour la sélection des risques sociaux et environnementaux ci-dessous, le projet ne génère aucun risque pour les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes ou la durabilité environnementale. Aucun risque n'a été identifié. Il n'entraînera pas également de déplacement de populations et autres nuisances | |
| <i>Risque modéré</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>Haut risque</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la classification des risques, quelles exigences des NES s'appliquent ? | | | |
| Cochez tout ce qui s'applique. | | Commentaires | |
| <i>Principe 1 : Droits de l'homme</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>2. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>3. Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>4. Patrimoine culturel</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>5. Déplacement et réinstallation</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>6. Peuples autochtones</i> | <input type="checkbox"/> | | |
| <i>7. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources</i> | <input type="checkbox"/> | | |

Validation finale de la PEPSE

| <i>Signature</i> | <i>Date</i> | <i>Description</i> |
|---------------------|-------------|---|
| Contrôleur de l'AQ | | Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un Administrateur de programme du PNUD: La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PEPSE a été menée de manière adéquate. |
| Approbateur de l'AQ | | Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant résident adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approbateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PEPSE avant de la soumettre au CEP. |
| Président du CEP | | Président du CEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CEP peut aussi être l'Approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que la PEPSE a été envisagée dans le cadre de l'évaluation du projet et dans les recommandations du CEP. |

Liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux

| Liste de contrôle sur les <u>risques sociaux</u> et environnementaux potentiels | | |
|---|---|-------------------|
| Principe 1 : Droits de l'homme | | Réponse (Oui/Non) |
| 1. | Le projet peut-il avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée, et particulièrement des groupes marginalisés ? | NON |
| 2. | Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations touchées, particulièrement les personnes vivant dans la pauvreté ou les personnes ou groupes marginalisés ou exclus ¹⁰ ? | NON |
| 3. | Le projet peut-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés ? | NON |
| 4. | Le projet est-il susceptible d'exclure la pleine participation de toutes parties prenantes potentiellement touchées, en particulier les groupes marginalisés, dans les décisions qui peuvent les concerner ? | NON |
| 5. | Existe-t-il un risque que les détenteurs de devoirs n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ? | NON |
| 6. | Existe-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ? | NON |
| 7. | Les communautés locales ou les personnes ont-elles eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant les droits de l'homme dans le cadre du projet durant le processus d'engagement des parties prenantes ? | NON |

¹⁰ Les motifs de discrimination proscrits comprennent la race, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou une autre condition, y compris celle de personne autochtone ou membre d'une minorité. Toute référence aux « femmes et hommes », ou à un terme similaire, est comprise comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés sur la base de leur orientation sexuelle, tels que les personnes transgenres et les transsexuels.

| | | |
|---|--|-----|
| 8. | Existe-t-il un risque que le projet aggrave les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ? | NON |
| Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes | | |
| 1. | Le projet proposé est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ? | NON |
| 2. | Le projet risque-t-il potentiellement de reproduire des discriminations fondées sur le sexe à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ? | NON |
| 3. | Des groupes de femmes/responsables de groupes de femmes ont-ils soulevé des préoccupations quant à l'égalité des sexes dans le projet durant le processus d'engagement des parties prenantes et celles-ci ont-elles été intégrées dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ? | NON |
| 4. | Le projet risque-t-il potentiellement de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources.</i> | NON |
| Principe 3 : Durabilité environnementale : les questions de l'examen préalable concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous. | | |
| Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles | | |
| 1.1 | Le projet risque-t-il potentiellement d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? <i>Par exemple, risques de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques.</i> | NON |
| 1.2 | Le projet comporte-t-il des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ? | NON |
| 1.3 | Le projet implique-t-il des changements portant sur l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la norme 5.) | NON |
| 1.4 | Les activités du projet peuvent-elles poser des risques pour les espèces menacées d'extinction ? | NON |
| 1.5 | Le projet risque-t-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ? | NON |
| 1.6 | Le projet implique-t-il l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ? | NON |
| 1.7 | Le projet implique-t-il la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ? | NON |

| | | |
|--|---|-----|
| 1.8 | Le projet implique-t-il l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables des eaux de surface ou souterraines ? <i>Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine.</i> | NON |
| 1.9 | Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial) | NON |
| 1.10 | Le projet risque-t-il potentiellement de générer des problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux ? | NON |
| 1.11 | Le projet peut-il déboucher sur des activités de développement secondaires ou consécutives qui provoqueraient des effets négatifs sur le plan social et environnemental, ou peut-il avoir un impact qui se cumule avec d'autres activités existantes ou prévues dans la zone ? <i>Par exemple, la construction d'une nouvelle route sur des terres boisées a un impact environnemental et social direct (ex. abattage d'arbres, travaux de terrassement, réinstallation potentielle d'habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiètement sur des terres par des colonies illégales ou générer des activités commerciales non planifiées sur la route, potentiellement dans des zones sensibles. Il s'agit d'effets indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des aménagements similaires dans la même zone boisée sont planifiés, les effets cumulatifs de plusieurs activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être envisagés.</i> | NON |
| Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets | | |
| 2.1 | Le projet proposé générera-t-il des émissions de gaz à effet de serre ¹¹ considérables ou est-il susceptible d'accentuer le changement climatique ? | NON |
| 2.2 | Les résultats potentiels du projet sont-ils susceptibles d'être sensibles ou vulnérables à l'impact potentiel du changement climatique ? | NON |
| 2.3 | Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement, dans le présent ou à l'avenir, la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (ce que l'on appelle des pratiques inadaptées) ? <i>Par exemple, des changements apportés à l'aménagement du territoire peuvent favoriser le développement de plaines alluviales, ce qui est susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.</i> | NON |
| Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités | | |
| 3.1 | Certains éléments de la construction, du fonctionnement et ou du démantèlement des infrastructures du projet posent-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ? | NON |
| 3.2 | Le projet est-il susceptible de poser des risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le fonctionnement) ? | NON |
| 3.3 | Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (ex. barrages, routes, bâtiments) ? | NON |

¹¹ En ce qui concerne le CO₂, des « émissions considérables » se réfèrent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant de sources directes et indirectes). [La Note d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets fournit de plus amples informations sur les émissions de GES.]

| | | |
|--|---|-----|
| 3.4 | Une défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (ex. effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) | NON |
| 3.5 | Le projet proposé est-il susceptible d'accroître la vulnérabilité aux tremblements de terre, affaissements de terrain, glissements de terrain, érosion, inondations ou phénomènes climatiques extrêmes ? | NON |
| 3.6 | Le projet est-il susceptible d'accroître les risques sanitaires potentiels (ex. maladies transmises par l'eau, autres maladies à transmission vectorielle ou maladies transmissibles telles que le VIH/Sida) ? | NON |
| 3.7 | Le projet présente-t-il des risques et une vulnérabilité potentiels liés à la santé et la sécurité au travail découlant de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques durant la construction, le fonctionnement ou le démantèlement des infrastructures du projet ? | NON |
| 3.8 | Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui est susceptible d'enfreindre les normes nationales et internationales en matière de travail (c.-à-d. principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ? | NON |
| 3.9 | Le projet implique-t-il l'engagement d'agents de sécurité qui posent un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des personnes (ex. en raison d'un manque de formation adéquate ou de responsabilisation) ? | NON |
| Norme 4 : Patrimoine culturel | | |
| 4.1 | Le projet proposé débouchera-t-il sur des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de patrimoine culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le patrimoine culturel peuvent également un impact négatif involontaire.) | NON |
| 4.2 | Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ? | NON |
| Norme 5 : Déplacement et réinstallation | | |
| 5.1 | Le projet est-il susceptible d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel ? | NON |
| 5.2 | Le projet risque-t-il d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ? | NON |
| 5.3 | Le projet risque-t-il d'être à la source d'expulsions ¹² ? | NON |
| 5.4 | Le projet proposé est-il susceptible d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ? | NON |
| Norme 6 : Peuples autochtones | | |
| 6.1 | Des peuples autochtones se trouvent-ils dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ? | NON |

¹² Les expulsions comprennent des actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire de personnes, groupes ou communautés de domiciles et/ou terres et ressources foncières communes qu'ils occupaient ou dont ils dépendaient, éliminant ainsi leur capacité à résider ou à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

| | | |
|---|--|-----|
| 6.2 | Le projet ou des parties du projet sont-ils susceptibles de se situer sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ? | NON |
| 6.3 | Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones en détiennent ou non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ? <i>Si la réponse à la question préalable 6.3 est « oui » les impacts de risque potentiel sont considérés comme potentiellement sévères et/ou critiques et le projet est catégorisé comme étant à risque modéré ou élevé.</i> | NON |
| 6.4 | Des consultations culturellement appropriées menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés font-elles défaut ? | NON |
| 6.4 | Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ? | NON |
| 6.5 | Existe-t-il un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ? | NON |
| 6.6 | Le projet est-il susceptible d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ? | NON |
| 6.7 | Le projet est-il susceptible d'affecter les moyens de subsistance traditionnels et la survie physique et culturelle des peuples autochtones ? | NON |
| 6.8 | Le projet est-il susceptible d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? | NON |
| Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources | | |
| 7.1 | Le projet est-il susceptible de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ? | NON |
| 7.2 | Le projet proposé est-il susceptible de générer des déchets (dangereux ou non) ? | NON |
| 7.3 | Le projet proposé est-il susceptible d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal.</i> | NON |
| 7.4 | Le projet proposé implique-t-il l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ? | NON |
| 7.5 | Le projet implique-t-il des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ? | NON |

Annexe 3 : Analyse des risques. Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez-vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.

(Voir « tableau des risques identifiés » sous « Risques et Hypothèses », ci-dessus)

Annexe 4 : Évaluation des capacités : Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).

Annexe 5 : Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.

Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage est le principal organe chargé de superviser la mise en œuvre du projet conformément aux règlements du PNUD et se référant aux objectifs spécifiques et aux résultats du projet avec leurs indicateurs de performance convenus. Il s'agira notamment d'évaluer les résultats du projet pour s'assurer que les activités du projet sont menées en temps voulu et à des niveaux de qualité acceptables, et d'examiner l'état d'avancement de chacun des résultats du projet tout au long de sa réalisation.

Le comité de pilotage est comité CDN existant et dont la composition et les missions seront revues. Il servira de plate-forme de communication entre les différents secteurs, fournir des conseils pendant la mise en œuvre du projet, approuver les changements apportés au plan de travail et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des produits énumérés dans le Cadre des résultats. Le Comité de pilotage sera présidé par le MERF et coprésidé par PNUD.

L'unité de gestion du projet assurera le secrétariat du Comité de Pilotage. Il est prévu que le CP se réunisse deux fois par an. Aucun déplacement à l'extérieur du pays pour les besoins du projet n'est prévu.

La comité de pilotage sera composé de représentants des institutions suivantes :

- Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) ;
- PNUD ;
- Ministères des secteurs prioritaires de la CDN, y compris celui en charge du genre
- Organisation faïtière du secteur privé ;
- Organisation faïtière des collectivités territoriales ;
- Points focaux nationaux du NDC Partnership.

Pour les détails sur la composition proposée, se référer au chapitre VIII : Modalités de gouvernance et de gestion, paragraphe, Rôle et responsabilité du mécanisme de gouvernance du projet

Fonctions et responsabilités

- Suivi général de l'état d'avancement du projet en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs et de ses résultats et en veillant à ce qu'ils restent conformes aux objectifs nationaux de développement.
- Faciliter la coopération entre les différentes entités gouvernementales, dont les contributions sont nécessaires à la réussite de la mise en œuvre du projet, assurer l'accès aux informations requises et résoudre les situations conflictuelles éventuelles découlant de l'exécution du projet.
- Soutenir l'élaboration, le traitement et l'adoption des changements institutionnels, juridiques et réglementaires nécessaires pour soutenir les objectifs du projet et surmonter les obstacles connexes.
- Faciliter et soutenir d'autres mesures pour minimiser les risques identifiés pour la réussite du projet, éliminer les goulots d'étranglement et résoudre d'éventuels conflits.
- Approuver des plans de travail annuels et des rapports d'avancement, le premier plan étant préparé dès le début de la mise en œuvre du projet.
- Approuver toute modification à apporter à la stratégie du projet en raison de l'évolution des circonstances, après une analyse et une discussion approfondie des moyens de résoudre les problèmes.
- Modifier, au besoin, les activités et les extrants afin d'atteindre les objectifs du projet.

Règles régissant le fonctionnement du Comité de pilotage

- Le Comité de pilotage se réunit au moins 2 fois par année. Dans des cas particuliers, le Comité peut se réunir à l'initiative du Directeur de projet.
- Lorsque le Comité de pilotage ne se réunit pas, le Directeur et le Coordonnateur du projet peuvent demander l'apport et le soutien des membres individuels du Comité directeur du projet.
- Le Coordonnateur du projet et le point focal national du NDC partnership sont des membres sans droit de vote du Comité de pilotage.
- Les membres du Comité de pilotage ne sont pas admissibles à participer à la prestation de services de consultation dans le cadre du projet.

Le Directeur national du Projet

Le Directeur national de Projet (DP) est le Directeur de l'Environnement (DE) du MERF, qui sera responsable devant le MERF et le PNUD de la réalisation des objectifs et des résultats du projet. Le DP fera partie du Comité de Pilotage du projet. Sa désignation a été faite par le Cabinet du MERF, en consultation avec le bureau de pays du PNUD.

Devoirs et responsabilités

- Servir en tant que membre du Comité de Pilotage du projet ;
- Superviser le respect des objectifs, des activités, des résultats et de tous les aspects fondamentaux de l'exécution du projet, comme spécifié dans le document de projet ;
- Superviser la conformité de la mise en œuvre du projet avec les politiques et procédures du MERF et assurer la cohérence avec le PND et autres plans et stratégies sectoriels ;
- Faciliter la coordination avec d'autres organisations et institutions qui mèneront des activités en lien avec la mise en œuvre des CDN du Togo ;
- Participer aux missions d'évaluation, de test et de suivi du projet ;
- Coordonner, avec les représentants des gouvernements nationaux, les aspects juridiques et financiers des activités du projet ;

- Coordonner et superviser les contributions du personnel gouvernemental à la mise en œuvre du projet ;
- Coordonner et superviser les intrants de cofinancement gouvernementaux et en rendre compte pour la mise en œuvre du projet.

Coordonnateur du Projet

Le Coordonnateur du Projet (CP) a été recruté localement conformément à la procédure du PNUD, avec la participation de la Direction de l'Environnement au processus de sélection. Son salaire sera financé sur les ressources du projet ment financé par le projet. Le CP sera responsable de la gestion globale du projet, y compris de la mobilisation de tous les intrants du projet, de la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants. Le CP rendra compte au DP, en étroite concertation avec le responsable de programme du PNUD, désigné pour toutes les questions de fond et d'administration du projet. Du point de vue stratégique du projet, le CP rendra compte périodiquement au Comité de Pilotage du projet, en se basant sur les instructions du DP. De manière générale, le CP soutiendra le DP qui sera responsable du respect des obligations du Gouvernement en vertu du projet, selon les modalités d'exécution du NIM. Le CP assurera la liaison avec le Gouvernement, le PNUD et d'autres agences des Nations Unies, les organisations de la société civile et les partenaires du projet, et maintiendra une collaboration étroite avec d'autres agences donatrices.

Devoirs et responsabilités

- Planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport au plan de travail approuvé.
- Superviser et coordonner la production des résultats du projet, conformément au document de projet, de manière opportune et de haute qualité.
- Coordonner tous les intrants du projet et veiller à ce qu'ils soient conformes aux procédures du PNUD pour les projets exécutés au niveau national.
- Superviser et coordonner le travail de tout le personnel du projet, des consultants et des sous-traitants, en veillant au bon déroulement et à la qualité des résultats.
- Coordonner le recrutement et la sélection du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants, y compris la rédaction du cahier des charges et des spécifications de travail, ainsi que la supervision du travail de tous les entrepreneurs.
- Gérer les demandes de fourniture de ressources financières par le PNUD, par avance de fonds, paiements directs ou remboursement, en utilisant le format fourni par le PNUD.
- Préparer, réviser et soumettre les plans de travail et financier du projet, comme requis par le Comité de Pilotage et le PNUD.
- Surveiller les ressources financières et la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers présentés tous les trimestres.
- Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au comité du projet pour examen et décision sur les actions possibles, le cas échéant; mettre à jour le statut de ces risques en mettant à jour le journal des risques du projet.
- Assurer la liaison avec le PNUD, le Comité de Pilotage, les agences gouvernementales concernées et tous les partenaires du projet, y compris les organisations donatrices et les organisations de la société civile, en vue d'une coordination efficace de toutes les activités du projet.
- Faciliter le soutien administratif aux sous-traitants et les activités de formation soutenues par le projet.

- Superviser et assurer la soumission en temps voulu du rapport initial, du rapport d'exécution du projet, des rapports techniques, des rapports financiers trimestriels et autres rapports, selon les besoins du PNUD et d'autres agences de supervision.
- Diffuser les rapports de projet et répondre aux questions des parties prenantes concernées.
- Rendre compte de l'avancement du projet au Comité de Pilotage et veiller au respect des directives de ce Comité de Pilotage.
- Superviser l'échange et le partage d'expériences et des enseignements tirés de projets de développement et de conservation intégrés pertinents, fondés sur la communauté, aux niveaux national et international.
- Encourager le personnel, les partenaires et les consultants de manière à ce que des efforts stratégiques, intentionnels et démontrables soient déployés pour inclure activement les femmes dans le projet, notamment la conception et la planification d'activités, la budgétisation, l'embauche de personnel et de consultants, la sous-traitance, la gouvernance formelle et le plaidoyer organisations sociales, formation, participation à des réunions; et l'accès aux avantages du programme.

Aptitudes requises et expertises

- Diplôme minimum de maîtrise en gestion de l'environnement, en énergie ou dans tout autre domaine en rapport avec le projet.
- Au moins 5 ans d'expérience dans des projets liés aux changements climatiques.
- Au moins 5 ans d'expérience démontrable en gestion de projets / programmes.
- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle, en collaboration avec les ministères, les institutions nationales ou locales concernées par les questions de changements climatiques.
- Expérience significative dans le développement et la mise en œuvre et / ou la planification de projets de coopération avec des donateurs internationaux.
- Connaissance approfondie du contexte national, de son évolution et de ses obstacles.
- Compétences prouvées et aptitude à planifier, organiser et mettre en œuvre des activités.
- Aptitudes à la coordination d'équipes, principalement dans des environnements complexes, impliquant plusieurs parties prenantes et plusieurs donateurs.
- Compétences avérées dans la conception et la mise en œuvre de processus participatifs afin de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes.
- Maîtrise de la communication écrite et verbale.

Compétences

- Solides compétences en leadership, en gestion et en coordination, avec une capacité démontrée à coordonner efficacement la mise en œuvre de grands projets multipartites, y compris les aspects financiers et techniques.
- Aptitude à gérer efficacement des équipes techniques et administratives, à travailler avec un large éventail de parties prenantes dans divers secteurs et à tous les niveaux, pour développer des partenariats durables avec des agences collaboratrices.
- Capacité à gérer les budgets, à former et à travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.
- Capacité à coordonner et à superviser plusieurs unités de mise en œuvre de projets dans la mise en œuvre d'activités techniques en partenariat avec divers groupes de parties prenantes sous-nationales, y compris la communauté et le Gouvernement.
- Solides compétences en matière de rédaction, de présentation et de rapportage.

- Solides compétences en communication, en particulier pour les réponses rapides et précises aux courriels.
- Solides compétences en informatique, en particulier maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et de la recherche sur Internet.
- Connaissance approfondie des CDN et du contexte politique et socio-économique lié aux politiques du Togo en matière de changements climatiques.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais.

Assistant Administratif et Financier

Devoirs et responsabilités

Sous la direction et la supervision du Coordonnateur de projet, l'Assistant Administratif et Financier de projet s'acquittera des tâches suivantes :

- assister le Coordonnateur de projet dans la gestion administrative et la supervision quotidiennes des activités du projet.
- Tenir la comptabilité du projet et produire les états financiers.
- assister le coordinateur de projet dans les domaines liés au S&E et à la gestion des ressources financières et matérielles selon les procédures du PNUD.
- aider à la préparation des rapports d'avancement, d'activités et d'exécution du projet.
- veiller à ce que tous les documents du projet (rapports d'avancement, rapports de consultation et autres rapports techniques, comptes rendus de réunions, etc.) soient correctement conservés, en versions papier et électronique, dans un système de classement efficace et facilement accessible, lorsque requis par le Comité de Pilotage, le PNUD, les consultants et autres membres du personnel de l'UGP.
- fournir une assistance administrative et logistique à l'UGP.

Aptitudes requises, compétences et expertises

L'assistant de projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :

- une maîtrise ou une qualification équivalente en finances, gestion, économie, ou tout autre domaine connexe.
- au moins deux années d'expérience professionnelle, de préférence dans un projet impliquant le changement climatique, la gestion des ressources naturelles et / ou des moyens de subsistance durables. Une expérience antérieure avec un projet des Nations Unies sera un atout certain.
- très bonnes compétences interpersonnelles.
- Solides compétences en matière de rédaction, de présentation et de rapportage ;
- Solides compétences en communication, en particulier pour les réponses rapides et précises aux courriels ;
- maîtrise de l'utilisation des applications logicielles, notamment MS Word et MS Excel ;
- excellentes compétences linguistiques en français (écrit, parlé et lu), l'anglais serait un atout.